ERNST AND YOUNG
FIABILISATION DES COMPTES DES DÉPARTEMENTS

DEPARTEMENTS METROPOLES
PAR FRANCOIS DUROVRAY, JACQUES GODRON ET BERNARD DE FROMENT

VENTE UNIQUEMENT PAR ABONNEMENT
5972985554711

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS N°6-JANVIER 2022

CHRISTOPHE GUILLOTEAU
GRAND ENTRETIEN

FOCUS :
LE RHÔNE, TERRE DE GASTRONOMIE ET DE TOURISME

DOSSIER SPECIAL DEPARTEMENT DU RHÔNE

« LA PROXIMITÉ ET L'AGILITÉ : LA RECETTE DES DÉPARTEMENTS. » CG

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

TRÈS HAUT DÉBIT

LE DÉPARTEMENT BRANCHE LES RHODANIENS

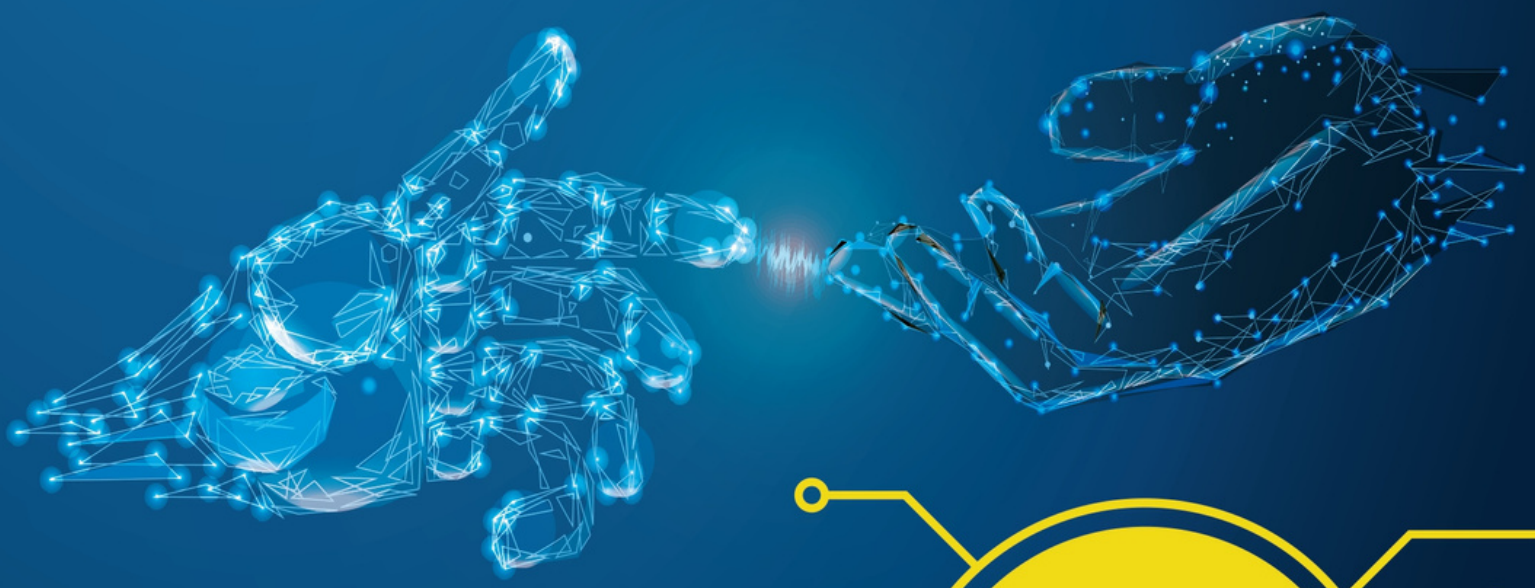

Objectif 100 % TRÈS HAUT DÉBIT
Déploiement fini en 2022

© Département du Rhône - Direction de la communication et du protocole - Crédits photos : Shutterstock - Janvier 2019

www.rhone.fr

flashez-moi

Partager
Échanger
Se divertir

Découvrez Senior Connect,
la nouvelle appli' qui rassemble
les + de 60 ans dans le Rhône !

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Inscrivez-vous gratuitement
seniorconnect.fr

CÉRÉMONIE DES : "D D'OR"
JUIN 2022

E D I T O R I A L

Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du journal des département

Quelle étrangeté que ce département du Rhône. Il contourne la métropole de Lyon, laquelle a récupéré les compétences départementales sur son territoire.
Comme souvent il s'agit d'une construction historique liée à deux hommes qui se retrouvaient sur les rives d'un centrisme penchant du côté départemental à droite et du côté de la métropole à gauche. Michel Mercier et Gérard Collomb ont créé une organisation particulière et unique autour d'un arrangement politique permettant d'absorber les problèmes financiers dus notamment aux dérapages du projet Confluence. Cet OVNI institutionnel avait vocation à se démultiplier mais il est demeuré bien singulier !

Bernard de Froment nous détaille le contexte juridique des relations Départements/ Métropole et la tribune de Jacques Godron, président de l'Institut des Hautes Etudes des Métropoles éclaire de façon intéressante cette relation compliquée, tout comme celle de François Durovray, Président du département de l'Essonne qui parle de ce sujet qu'il connaît particulièrement bien dans le contexte de la Métropole du Grand Paris.
Que reste-t-il du département du Rhône ? Une taille, une population, des richesses économiques, touristiques et gastronomiques tout à fait comparables aux autres départements voisins. Le Président du département du Rhône n'a donc, à juste titre aucun complexe et il pense à des collaborations plus qu'à un regroupement avec un département voisin. Vis-à-vis des métropoles, il fait remarquer malicieusement que les Président de métropoles n'ont pas la légitimité du suffrage électoral et souligne les nombreuses difficultés rencontrées dans les exécutifs métropolitains. Le subtil équilibre entre les communes (aspects politiques, géographique, rejet de la ville centre) est effectivement difficile à trouver et le Président de la métropole, s'il n'est pas le maire de la ville Centre, apparaît comme un élu de seconde zone, en dépit de ses pouvoirs importants.
C'est dans ce contexte que nous avons voulu traiter de ce sujet important et dédier un dossier spécial à ce département du Rhône et à son Président, Christophe Guilloteau.
A l'approche des élections présidentielles, les réflexions institutionnelles se multiplient. La Communauté européenne d'Alsace, par exemple a lancé une consultation citoyenne posant la question de la sortie du grand Est. Nous avons relayé cette question « L'Alsace doit-elle sortir de la région Grand Est pour redevenir une région à part entière ? ». Les résultats de notre mini sondage est de 59% pour le Non et 41% pour le Oui avec environ 15 000 vues de ce post sur Linkedin.

L'organisation issue des lois Notré et Maptam, le découpage régional et l'agrandissement des cantons ont représentés des chamboulements qui ont impacté, tout comme la loi anti-cumul, le fonctionnement des départements. Ils représentent sans doute une explication à l'abstention. Quand on n'y comprend plus grand-chose dans les découpages, les compétences, et l'organisation du territoire, l'électeur ne se sent plus concerné et pense que son vote ne changera rien à sa vie quotidienne.
Face à cette méconnaissance, nous cherchons au travers de nombreuses initiatives à mieux faire connaître les responsabilités et compétences des départements, à valoriser les initiatives au travers d'articles, de publications sur les réseaux sociaux ou de manifestations comme les D d'Or, ou de rencontres professionnelles que nous commençons à initier.
A l'image du Rhône, ce mois-ci, nous allons, chaque mois, consacrer un dossier à un département, à la rencontre de ses politiques, de ses originalités et de ses richesses économiques et touristiques.

Nous aurons aussi chaque mois un dossier sur un thème particulier. La tribune de Stéphane Sautarel dans ce numéro représente un avant-goût de celui de février, où nous traiteront des problèmes de démographies médicales et des solutions envisagées dans les départements.
Vos nombreuses réactions et retours représentent un réel encouragement ainsi que nos rencontres sur nos stands, lors du Salon des Maires et Collectivités Locales et lors des assises de l'ADF dont le journal des Départements était un partenaire. Nous sortons en janvier un numéro spécial qui reviendra sur ces assises et sur le département de l'Ain qui les accueillait.
Merci à tous nos contributeurs. Une pensée particulière pour Michel Klopfer le spécialiste reconnu des finances locales qui nous fait l'honneur de partager ses réflexions sur l'évolution de la définition de taux d'urbanisation et ses conséquences en termes de dotations pour les départements.
En ce début du mois de janvier, le Journal des Départements vous présente ses meilleurs vœux pour l'année et 2022 et vous remercie de votre fidélité.

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Le Journal des Départements
N°6 JANVIER 2021

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Retrouvez-nous sur Linkedin, @lejournaldesdepartements

OJP PRESSE
PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction 41 rue du Bréteil 33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et par abonnement ouvert aux entreprises et collectivités des départements Français.

06
GRAND ENTRETIEN AVEC CHRISTOPHE GUILLOTEAU
Sa vie, ses passions, ses combats pour Rhône, à découvrir en exclusivité !

11
DU CÔTÉ DU RHÔNE...
Venez découvrir toutes les richesses du département.
Le Rhône, terre de gastronomie et de tourisme
Mais aussi un territoire de projet et d'innovation
Le Rhône, terre d'innovation et d'investissements

18
La nouvelle définition de la population urbaine
et de la population rurale des départements
Par Michel Klopfer, consultant en finances locales

DEPARTEMENTS METROPOLES
PAR FRANCOIS DUROVRAY, JACQUES GODRON ET BERNARD DE FROMENT

20

24

FIABILISATION DES COMPTES DES DÉPARTEMENTS

Contexte, enjeux et bilan de la première année de certification expérimentale

NOMINATIONS : 26

Encore des changements dans les Départements. Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre magazine.

30

DU CÔTÉS DES DÉPARTEMENTS

Actualités des Départements de France

36 ACTUALITÉ JURIDIQUE

Par Mathilde Haas
Avocate au Barreau de Paris
et collaborateur du
cabinet PUBLICA-AVOCATS

40 LIVRES

Les choix de
Simon Houdebert

Le Journal des Départements
est une Marque de la société OJP Presse,
SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Ont notamment participé à ce numéro Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Mathieu Geagea, Mathilde Haas, Bernard de Froment, Simon Houdebert, Erwan Lestrohan, Stéphane Sautarel, Cécile Delozier.

TRIBUNES
Vous êtes un(e) élu(e), un(e) décideur politique et vous désirez rédiger une tribune à paraitre dans l'un de nos prochains numéros ? Contactez la rédaction par mail sur info@delbopresse.com en précisant dans l'objet « Tribune LJD ».

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet :
«Publicité LJD ».

ABONNEMENTS
Société OJP PRESSE
Siège sociale :
331 Rue d'Alsace, 45160 Olivet - France
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z
N° ISSN : en cours d'attribution
Dépôt Légal 02-2021

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Press, OJP Presse, Alexis Harnichaud, CD69 – Julien Bourreau

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

DOSSIER SPÉCIAL DÉPARTEMENT DU RHÔNE

GRAND ENTRETIEN

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT
Christophe GUILLOTEAU
Président du Département du Rhône

BIOGRAPHIE

Conseiller régional, député, conseiller départemental puis Président du conseil départemental du Rhône, Retour sur une vie consacrée à notre république.

« A Lyon, dans les locaux du Département. »

Devant notre surprise, la secrétaire précise bien l'adresse.
« Dans les lieux que nous partageons avec la Préfecture. »

On rencontre donc le Président du Rhône dans la ville siège, située hors du département !

Sorte d'extra-territorialité surprenante, un coin de Rhône au sein de la métropole lyonnaise.
Il ne s'agit pas de la seule particularité de ce département du Rhône, sorte d'OVNI institutionnelle.

Le bureau confortable est chaleureux. Au mur des tableaux, notamment un superbe paysage de Fusaro, artiste important de l'école de Lyon qui a peint les immenses fresques murales du fond de l'église de Saint-Jacques-des-Arrêts dans le Beaujolais. Des canapés agréables et au fond du bureau une cheminée.

Christophe Guilloteau nous accueille avec un sourire avenant. L'homme paraît direct, franc. Il élimine les scories du langage, ces précautions oratoires qui enveloppent, dénaturent, et travestissent la pensée.

Il aborde tout de suite la spécificité du nouveau Rhône : « Le département a toute sa place, à côté de la Métropole. Nous sommes deux collectivités très différentes. Ici, vous le constatez, on a une ambiance plus familiale, plus proche. »

Cette réalité comme la proximité lui tiennent effectivement à cœur. Il connaît parfaitement son territoire. Il suffit d'évoquer une commune du Rhône pour qu'immédiatement il nous cite le nom du maire, les particularités, l'intérêt touristique et économique.

Car il aime avant tout le terrain, aller à la rencontre des habitants du territoire. Il ne s'agit pas d'un artifice politicien mais d'un véritable goût pour le contact, un intérêt qu'il porte à son interlocuteur et que l'on perçoit immédiatement dans son regard. A l'image de Jacques Chirac dont il se souvient du coup de fourchette et de l'aptitude à serrer des mains et qui lui confiait la nécessité en campagne électorale de « manger et pisser dès qu'on le peut »

Gaulliste par conviction, il a poussé le mimétisme jusqu'à naitre un 18 juin, de l'année ou le général revient au pouvoir, 1958, et a exercé de nombreux mandats locaux : conseiller municipal de Belleville-sur-Saône (1983-1995), de Vaugneray (2001-2003), conseiller régional Rhône (1998-2008) et député du Rhône de 2003 à 2017), mais c'est avec le Département qu'il se sent le plus en harmonie. Parce que la Région lui paraît lointaine surtout depuis le redécoupage des grandes Régions. Bien sûr, il a pris beaucoup de plaisir à ces années passées à l'Assemblée nationale, mais considère que le rôle du parlementaire a diminué durant la dernière législature.

Pour lui, clairement le Département a toute sa place à jouer. Élu depuis 2008 dans cette assemblée, il assure que la crise du Covid a renforcé le rôle de proximité de cette collectivité.

Dans ce département qui vécut longtemps dans l'orbite centriste menée par l'ancien Président et ancien ministre Michel Mercier, Christophe Guilloteau a réussi une alliance quasi-totale entre droite et centre lors des dernières départementales et remporté 12 cantons du Rhône sur 13. Et encore dans le canton de l'Arbresle, les élus siègent dans le groupe centriste et ont voté pour lui à la présidence. 26 voix sur 26 donc, et il s'en amuse, moquant « un score un peu poutinesque » !

Mais, il le sait, il faut toujours se méfier des trop grosses majorités, et encore pire des unanimités. Les élus, à défaut d'opposition, peuvent s'inventer des tensions internes.

C'est pourquoi il faut « surveiller les taquins » et consacrer du temps à rencontrer les élus. D'ailleurs beaucoup sont devenus de véritables amis.

Christophe Guilloteau depuis longtemps, se passionne pour les questions de défense, au point de suivre l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale), capitaine de vaisseau dans la réserve, il fut vice-président de la Commission de la défense et des forces armées à l'Assemblée nationale. Il a aussi fait partie de très nombreux groupes d'études dans ce domaine et fut rapporteur de budget et de missions sur les sujets de défense militaire et civile. Il est l'auteur de plusieurs textes dans ces domaines.

Au niveau local, il considère qu'un des sujets majeurs concerne le foncier. En effet, notamment à la suite de la crise du Covid, on assiste à un véritable exode des habitants de Lyon intra-muros qui cherchent à se loger à la périphérie. Le Département est directement concerné et veut lutter contre la spéculation. Président de l'OPAC du Rhône depuis 2015 ; Christophe Guilloteau souhaite utiliser cet outil.

A titre personnel, on lui connaît une grande passion : la plongée sous-marine (il est moniteur diplômé) qu'il exerce principalement dans le Var.

BIO EXPRESSE

- **Naissance : 18 juin 1958 à Lyon**
- **1983 à 1995 : conseiller municipal de Belleville**
- **1998 à 2008 : conseiller régional de "Rhône-Alpes"**
- **2003 à 2017 : Député**
- **Depuis 2015 : président du conseil départemental du Rhône**

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

LE RHÔNE EN 2021

208 COMMUNES - 13 CANTONS

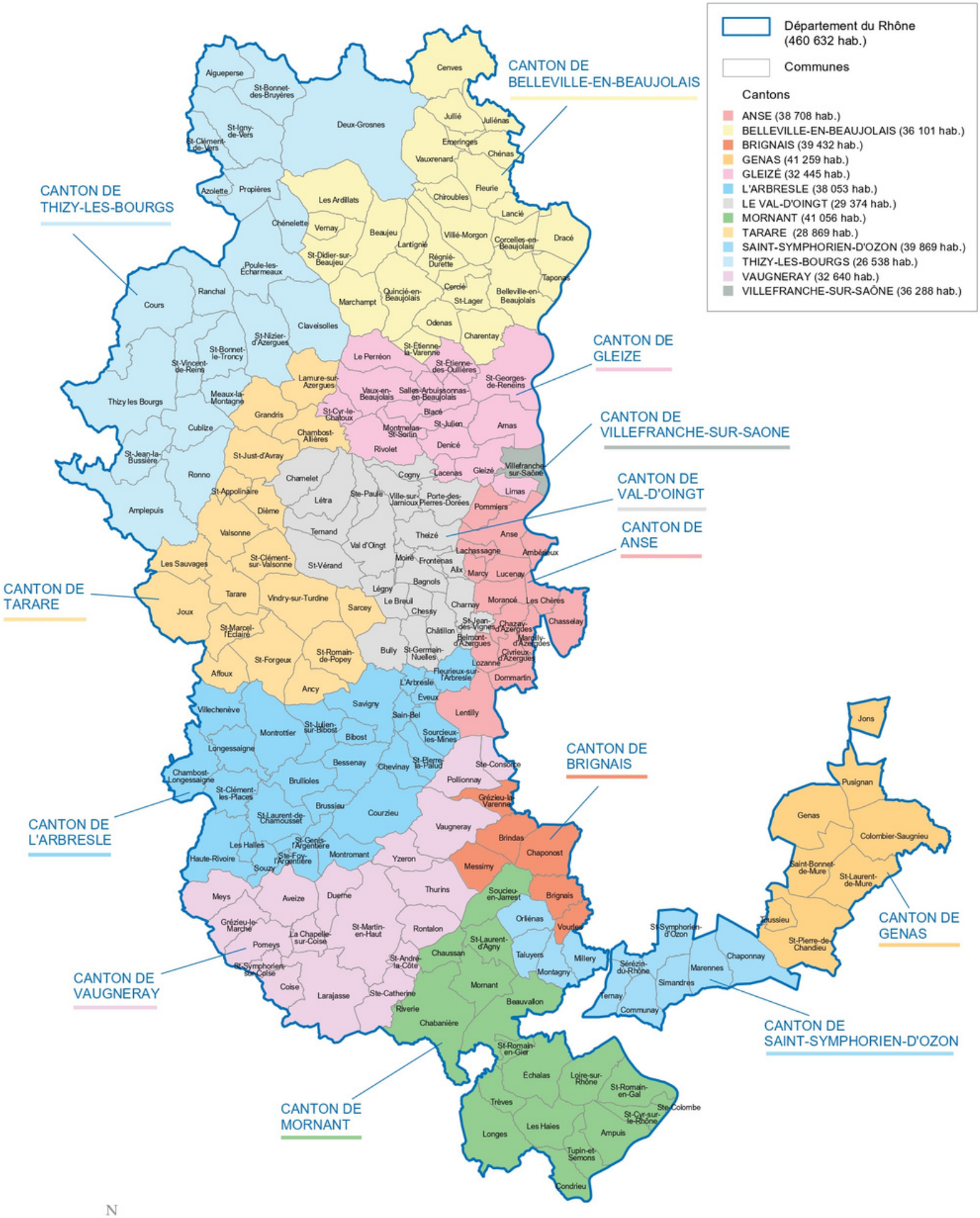

Département du Rhône - Droits réservés - Janvier 2021
Sources : BD Topo © IGN ;
Population légale 2021 décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 ;
Département du Rhône

DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA POPULATION

Collectivité locale de proximité, le Conseil départemental exerce, à l'échelle de son territoire, les compétences qui lui sont confiées par la loi.
Depuis 2015, le Département du Rhône dispose d'une nouvelle configuration territoriale avec la séparation de la Métropole de Lyon. C'est une exception française.

« Rhônette la mascotte du Département sur la ligne de départ du marathon du Beaujolais »

Grâce à ses politiques sociales innovantes et à ses investissements, le Départe- ment constitue le premier acteur des solidarités humaines et territoriales. Sur le territoire, le Département est représenté par des Maisons du Rhône, dans chacun des 13 cantons. Elles offrent aux Rhodaniens un accueil de proximité.

SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Véritable « chef de file » des solidarités, le Département accompagne les Rho- daniens à toutes les étapes de la vie et est présent pour les familles et tous ceux confrontés à des difficultés sociales, économiques ou humaines.

Il intervient dans le champ de l'enfance (protection maternelle et infantile, adop- tion, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (héber- gement, insertion sociale et aides financières aux personnes handica-
pées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'insertion et de l'emploi.

COLLÈGES

Le Rhône s'engage à construire, rénover, entretenir et équiper les 33 collèges publics de son territoire, subventionner les 18 privés, assurer le fonctionne- ment des demi-pensions des collèges, gérer les agents techniques des col- lèges, assurer le transport des collégiens vers les sites sportifs, et la location d'installations sportives dans le cadre des cours d'EPS.

CULTURE, TOURISME, SPORT

Le Département dispose d'une médiathèque avec 2 sites (Chaponost et Limas) afin d'alimenter les 156 bibliothèques municipales des communes de notre territoire.

Unique musée du Département, le **Musée et Site archéologique de Saint-Romain-en-Gal – Vienne** dispose d'une image moderne qui allie son ancrage archéologique à sa résonnance au monde contemporain grâce à une programmation d'expositions, d'événements et de ren- dez-vous culturels invitant scientifiques, archéologues, artistes plas- ticiens, musiciens et publics à revisiter cet héritage exceptionnel.

Les **Archives départementales et métropolitaines du Départe-ment du Rhône et de la métropole de Lyon** constituent la mémoire des habi- tants du territoire.
Le Département accompagne et développe la pratique du sport, en soute- nant les associations et des manifestations sportives de haut niveau et le déve- loppement des sections sportives des collèges.

Le Rhône affirme également son soutien à différentes filières touristiques : l'oeno-tourisme/gastronomie, les randonnées, le tourisme fluvial, culturel et patrimonial.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET INFRASTRUCTURES

L'aménagement et le développement équilibré des territoires fait partie des principales préoccupations dans l'exercice des missions départementales, ce que le Rhône concrétise à travers le Partenariat territorial, qui fait de lui le partenaire privilégié des communes et communautés de communes.
Le Département du Rhône est un territoire agricole. Il est le partenaire historique des agriculteurs : les conventions de partenariats avec la Chambre d'agriculture et les aides exceptionnelles en témoignent.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Le Département du Rhône s'investit dans l'aménagement en très haut débit de son territoire. Atout essentiel de développement territorial, l'aménagement numérique en très haut débit est un facteur de modernité, de vitalité et d'attractivité du territoire rhodanien. En 2022, 100% des foyers et locaux professionnels du Rhône pourront ainsi se raccorder à la fibre.

Le Département intervient aussi dans le domaine de l'envi- ronnement (eau, déchets, protection des espaces naturels...). Il est chargé de la construction et de l'entretien des 2872 km de routes départementales.

Le Département et la Métropole de Lyon participent à la gestion du Service Dé- partemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours. Bien que le SDMIS soit une entité autonome, le Conseil départemental lui apporte un soutien financier. Les dépenses comprennent notamment l'organisation de la lutte contre l'incendie et celle des secours en cas de catastrophe.

LE DEPARTEMENT EN CHIFFRES :

35 accueillants familiaux

4 300 assistants maternels

141 établissements d'accueil du jeune enfant

31 établissements d'aide sociale à l'enfance

56 EHPAD offrant **4 924** places

120 000 licenciés

1 200 clubs

+ de 1 000 associations

51 collèges

33 collèges publics

18 collèges privés sous contrat

28 collèges disposent d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS)

27 633 collégiens à la rentrée 2019

2 collèges font partie d'une cité scolaire (collège + lycée)

153 bibliothèques

56 écoles de musique

2 aérodromes

1 Médiathèque départementale

1 Musée gallo-romain

2 millions de repas servis pendant l'année scolaire

15 500 collégiens mangent à la cantine

3 500 km de sentiers départementaux balisés

2 872 km de routes départementales

5 948 exploitations agricoles

46% de la surface du département

DU CÔTÉ DU RHÔNE...

Le Rhône, terre de gastronomie et de tourisme

« CONSOMMONS LES PRODUITS DU RHÔNE »

Le Département s'implique pour promouvoir les produits locaux. Une de ces campagnes a été nommée par le jury du concours Cap Com. Elle présente des produits du territoire, généralement consommés pendant les fêtes (rigottes, jésus, sabodet, tarte aux pralines, jus de fruits, papillotes, etc...). Réunis, ils forment un ensemble qui représente un arbre de Noël. Ce visuel s'est affiché notamment sur les 770 abribus du département

LE RHÔNE, UNE HALTE INCONTOURNABLE POUR L'OENOTOURISME

Le vin dans le Rhône s'affiche avec le Beaujolais, les Côteaux du Lyonnais, le Condrieu et le Côte-Rôtie. De Julienas à Condrieu, les vignerons font découvrir et partager leur savoir-faire et leurs productions dans des caveaux de dégustation. La route des vins du Beaujolais traverse les 10 crus emblématiques et permet de découvrir patrimoine, vins et paysages.

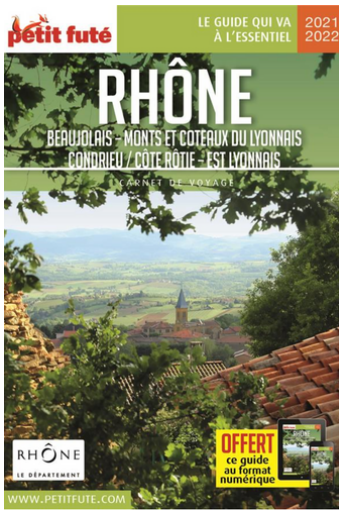

TOURISME. PETIT FUTÉ.

En 2020, le Département avec le Petit Futé ont édité un Carnet de Voyage Petit Fûté « Rhône », totalement inédit et consacré au Beaujolais, aux Monts du Lyonnais, à Condrieu, à la Côte Rôtie et à l'Est lyonnais. On y retrouve toutes les bonnes adresses et tous les bons plans futés pour optimiser son séjour. Cette année, le Petit Fûté a sorti un guide « Autour de Lyon 2021-2022 », paru le 18 août, faisant la promotion des territoires adjacents de la Métropole, avec notamment des thématiques « Tourisme vert, une nature sauvage préservée près de chez vous (ENS) » et « Développement durable, préservation de la biodiversité dans le Rhône »

LE MUSÉE GALLO-ROMAIN À SAINT-ROMAIN-EN-GAL

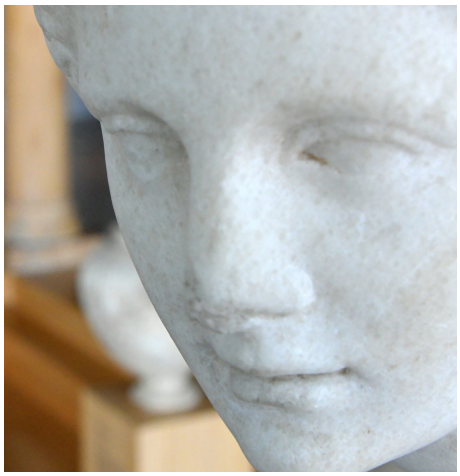

Situé à 30 minutes au sud de Lyon, sur la rive droite du Rhône, le musée et site gallo-romain est implanté sur un site archéologique exceptionnel. Il permet de découvrir sur plus de trois hectares les vestiges d'un quartier de la ville romaine de Vienne, l'une des plus riches cités de la Gaule romaine. Issues des fouilles, les collections, principalement constituées de mosaïques et de peintures murales ainsi que d'objets liés aux activités domestiques ou artisanales, constituent un panorama complet de la vie quotidienne au cours des premiers siècles de notre ère.

BAIGNADE INSOLITE

Le Lac des Sapins, la plus grande baignade biologique d'Europe. Depuis 2012, le Lac des Sapins, lac artificiel situé au cœur du Beaujolais Vert, propose une baignade biologique en plein air avec une capacité d'accueil de 2 500 personnes. Le système de filtration est assuré par un bassin de plantes filtrantes.

Le Rhône, terre d'innovation et d'investissements

PROJET « BAS CARBONE »

Propriétaire de 1 750 hectares de forêt, le Conseil départemental du Rhône fait face aux dépérissements des sapinières sur une partie des surfaces de son patrimoine boisé depuis 3 ans. Dans ce cadre, la collectivité consolide sa démarche dans le cadre du label « bas-carbone ». Après un premier projet de reboisement labellisé avec des travaux de reboisement dans la forêt de la Pyramide (septembre 2020), le Département plante 4 500 arbres sur 3,6 hectares dans la forêt publique de la Cantinière afin de capter 590 tonnes de CO_2.

Il s'agit pour le Conseil départemental de poursuivre une gestion durable de ses propriétés boisées en adaptant les essences forestières choisies aux changements climatiques tout en développant sa démarche de partenariat en faveur de projets locaux.

Sur une base volontaire, les entreprises, telles que VINCI Aéroports pour l'aéroport de Lyon, s'engagent dans le co-financement de ces projets. L'ONF en est l'opérateur technique, aussi bien pour les aspects méthodologiques que pour la réalisation des opérations de plantation et d'entretien.

SYSTÈME PARAGRÊLE

Le Département participe à la mise en place d'un dispositif collectif de détection et de lutte contre la grêle, dit « système paragrêle », déployé depuis 2020 sur l'ensemble du territoire

TRÈS HAUT DÉBIT

Le département du Rhône s'investit dans l'aménagement en très haut débit de son territoire. Atout essentiel de développement territorial, l'aménagement numérique en très haut débit est un facteur de modernité, de vitalité et d'attractivité du territoire rhodanien. En 2022,100 % des foyers et locaux professionnels du Rhône pourront ainsi se raccorder à la fibre. 230 000 logements et locaux desservis par la fibre d'ici à la fin 2022, avec un investissement nul pour le Département, tout étant pris en charge par le privé.

SPORT : UNE NOUVELLE PISTE D'ATHLÉTISME À TARARE

Une nouvelle piste d'athlétisme depuis peu Le point singulier du chantier consistait à réaliser un nouveau revêtement synthétique de 5700 m². Ce revêtement de type « sandwich » est adapté à tous les types de courses et à la compétition.
Cet équipement d'athlétisme est le seul à ce jour dans le Rhône permettant d'accueillir les sportifs handicapés dans de bonnes conditions. Le montant total de cette opération de réhabilitation a été évalué à 1 600 000€ TTC, dont 60 000 € TTC d'études opérationnelles et 1 540 000 € TTC de travaux. La piste d'athlétisme porte le nom de Jean BESSON, afin de rendre hommage à l'ancien maire de Tarare et Député du Rhône, décédé le 14 septembre 2017.

À la rentrée 2021, 10 établissements du département étaient en sureffectif par rapport à leur capacité d'accueil. Afin d'apporter une réponse rapide, la collectivité a fait installer des bâtiments modulaires de qualité dans trois collèges, qui ont permis d'ouvrir de nouvelles classes.

Au-delà de cette réponse ponctuelle qui répond à l'urgence de la situation, le Département du Rhône a élaboré un plan d'investissement ambitieux pour ses collèges, avec l'ouverture de deux nouveaux établissements à la rentrée 2025. Ces nouvelles constructions se concentreront au niveau du bassin de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et à l'Est de Lyon, dans le canton de Genas. Par voie de conséquence,

PLAN COLLÈGES NEUFS 2025

ces travaux entraîneront la réhabilitation d'un collège pour le nouvel établissement Jacques-Chirac et la construction d'une nouvelle Maison du Rhône pour le collège de Genas. Le montant global de ce projet 2025 est estimé à près de 55 millions d'euros. Une estimation basée sur les conditions actuelles des marchés.

« LA PROXIMITÉ ET L'AGILITÉ : LA RECETTE DES DÉPARTEMENTS »

Monsieur le Président, vous avez été réélu en juillet dernier à l'unanimité des 26 conseillers départementaux, pouvez-vous nous faire un bilan de votre premier mandat ?

En 2015, nous devions relever un double défi avec mes collègues de la nouvelle majorité départementale. Nous devions à la fois redresser les comptes qui étaient dans le rouge et recréer un Département à part entière à côté de la Métropole de Lyon créé par la loi Maptam.

Nous avons dû aussi comme tous les départements nous adapter à la loi Notre et au pacte financier de Cahors.

Un de vos confrères journaliste titrait il y'a un an : « le département du Rhône : petit mais agile ! » Je ne valide pas le petit car nous sommes aujourd'hui dans la moyenne des 102 départements français mais agile et novateur : je le revendique.

En effet si certains estimaient que le Rhône n'avait que peu d'avenir, les efforts réalisés en matière d'optimisation des politiques publiques montrent que le Département a su s'imposer comme véritable échelon de proximité avec les maires pour assurer un service public de qualité plus adapté et plus efficace pour les rhodaniens. « **La proximité et l'agilité : la recette des Départements.** »

D'ailleurs les électeurs, comme les observateurs (la CANOL par exemple) ou la Cours des comptes (dans le cadre de la certification) ont validé notre politique du premier mandat et nos résultats du redressement financier, sans augmenter les impôts.

Votre siège est aujourd'hui à Lyon, c'est une exception française, pouvez-vous expliquer ce choix ?

Comme tous les départements français nous avons notre siège dans la ville-préfecture. Proche des administrations, Lyon reste la ville de rassemblement de notre territoire. Dépenser au moins 85 M€ pour un nouveau siège, cela n'a aucun sens.

Par contre, notre plan de mandat va affirmer notre présence sur les territoires dans tous les domaines : nouveaux centres techniques routiers, nouvelles Maisons du Rhône, nouvelles médiathèques départementales, nouveaux collèges … **Notre collectivité doit agir équitablement en proximité sur tout le territoire, en milieu plus urbain comme en zone rurale. C'est notre boussole politique**.

©CD69 – Julien Bourreau

Une boussole pour votre projet de mandat, mais est-ce déjà une réalité ?

Oui ! L'ADN des élus de notre département est d'être sur le terrain tous les jours. Nous sillonnons le département en permanence. Pour les services, la proximité c'est des sites dans tous les cantons, des outils numériques (pour les échanges de documents) et surtout un état d'esprit. **Être proche, c'est s'intéresser à l'autre et savoir l'écouter.**

Chaque Rhodanien peut aller dans la Maison du Rhône de son choix et non uniquement celle de son lieu de domicile. Sur les territoires les 21 Maisons du Rhône accueillent chaque jour 120 000 personnes par an répond à 206 000 appels téléphoniques.

Vous avez 6 maisons du Rhône labellisées ou en cours de labellisation France services, pourquoi avez-vous fait ce choix ?

Nous avons vu l'opportunité de renforcer notre service de proximité. J'ai fixé un objectif que les maisons du département soient pour les rhodaniens le lieu ressource complémentaire des mairies. Nous avons des projets en matière d'inclusion numérique, de prévention des risques d'usages d'internet, d'accompagnement des jeunes parents et la prévention du vieillissement… des sujets de la vie quotidienne !

François Sauvadet a mis en exergue pour sa présidence à l'ADF le couple Maire- Président du Département qu'en pensez-vous ?

C'est un point d'accord majeur que j'ai avec lui. Dans le Rhône nous avons instauré dès le début de notre premier mandat : une politique forte de partenariat territorial avec les communes avec un appel à projet annuel doté de 10M€. Par rapport aux autres départements qui aident leurs communes nous avons la spécificité de verser la totalité du financement attribué aux projets retenus dès la signature du partenariat. L'objectif est de prendre en compte les difficultés de trésorerie ; en particuliers dans les petites communes.

Ce partenariat va plus loin. Nous mobilisons notre agence technique départementale avec plus de … projets par an pour accompagner les maires qui nous en font la demande et depuis l'an dernier l'OPAC du Rhône, dont je suis le Président, accompagne les communes avec sa compétence aménagement pour réaliser des opérations comprenant des logements ; notamment dans le cadre de réhabilitation de centre bourg.

J'ai aussi demandé que le futur schéma des solidarités prennent en compte davantage la relation ccas-Département afin de garantir un accompagnement plus efficient des publics précaires et surtout pour fluidifier l'échange d'informations.

©CD69 – Julien Bourreau

Vous parlez du partenariat avec les communes et quand est-il de votre relation avec les 12 EPCI du territoire ?

Le lien entre les deux sujets, c'est que les EPCI sont des établissements au service de l'aménagement et du développement du territoire ; et donc des communes et leurs habitants. Concrètement en 2020, nous avons lancé la démarche PACTE RHÔNE pour renforcer nos liens avec les EPCI mais aussi avec de nombreux partenaires du territoire : CAUE, Agence d'Urbanisme, CCI, CMA, OPAC du Rhône, Chambre d'agriculture, la SERL (SEM d'aménagement)…

« Nous somme un Département bâtisseur au service notre territoire. »

L'objectif est simple et fédérateur : développer une vision prospective commune pour agir plus efficacement ensemble. **La mutualisation c'est la clef du succès.**

Sur le plan politique, le PACTE Rhône c'est une conférence des présidents d'EPCI et de l'exécutif du Département tous les trimestres pour impulser et imaginer des solutions nouvelles face aux défis que nous devons relever.

Pouvez-vous préciser les défis ?

J'ai l'habitude de dire que les deux défis sont : le foncier et l'eau. L'eau c'est un enjeu majeur pour l'avenir. Il va falloir sortir des discours et passer à l'action avant qu'il ne soit trop tard.

Nous allons engager dans la cadre du PACTE RHÔNE un travail collectif pour élaborer un plan d'action pour la ressource en eau.

Le foncier c'est l'agriculture (avec les enjeux forts en alimentation), l'économie (avec la tension pour la création de zone d'activité) et le logement.

Je crains une grave crise du logement si nous ne nous mobilisons pas. C'est pourquoi nous avons travaillé en conférence des présidents d'EPCI sur l'élaboration de la stratégie habitat et nous avons lancé un plan ambitieux d'investissement à l'OPAC. Là aussi, je souhaite que dans les prochains mois nous puissions avoir un document qui fasse collectivement référence afin de négocier avec l'Etat la délégation de l'aide à la pierre.

D'autres départements ont initié des démarches similaires à celle du PACTE Rhône, à votre connaissance en quoi est-elle singulière ?

Le Pacte Rhône se construit dans un contexte singulier : celui du Rhône après la phase de scission avec la métropole de Lyon. Nous avons donc la volonté partagée de nous organiser avec les moyens à notre disposition pour écrire ensemble un véritable projet de territoire. Pas « contre » la métropole mais « pour » le territoire du Rhône et ses 460632 habitants. Vous voyez l'enjeu est à la fois stratégique et opérationnel. J'oserais presque dire identitaire pour tous les bassins de vie qui fondent les intercommunalités et le Département. Nous avons besoin d'affirmer haut et fort notre volonté de prendre en main le destin de ceux qui vivent ou entreprennent, apprennent, se cultivent ou se divertissent sur notre territoire.

Votre réponse me conduit à vous interroger sur le rapport entre le Département et la Métropole de Lyon.

Vous savez le phénomène tant commenté de métropolisation évolue fortement avec la Covid et le télétravail, ici comme dans tous les territoires voisins des métropoles françaises. Comme nous manquons tous de recul parce ce que nous sommes toujours dans la crise Covid, nous ne savons pas si les tendances démographiques sont durables.

Si elles le sont, la question de la relation entre les territoires du Rhône et Métropole de Lyon va devenir de plus en plus complexe car l'aspiration à vivre à la campagne génère plus de voitures et de saturation des réseaux d'entrée dans la métropole, alors que celle-ci limite les voies d'accès et les projets de métro à destination des communes périphériques.

Que pensez-vous nécessaire de faire ?

Dans le cadre du CPER, nous promouvons l'idée auprès de la Région et l'Etat que la priorité doit être au développement des emplois et de la formation au sein des bassins de vie du Rhône pour limiter les déplacements. Il va falloir investir et permettre la libération de fonciers au service du développement économique en zone rurale. Je regrette d'ailleurs que nous ne puissions pas assurer la cohérence du projet de territoire en intégrant le volet mobilité au CPER. Je crains enfin que le « zéro artificialisation nette » (ZAN) ne soit un handicap à cette démarche qui pourtant est indispensable pour réduire les déplacements.

Mais pour revenir à la métropole de Lyon : quel regard portez-vous sur la mise en Place effective du suffrage universel direct des conseillers métropolitains lors des dernières élections ?

Quand j'étais parlementaire, j'avais la conviction que les grandes intercommunalités devaient avoir des élus issus du suffrage universel. Pour lever l'impôt il faut avoir le suffrage du peuple ! Cette idée a toujours été un fil conducteur pour moi. Au sein de l'ADF, en tant que Vice-président, François Sauvadet m'a confié le sujet des métropoles. Je vais consulter mes collègues pour construire une position actualisée en fonction des enjeux dans tous les territoires. Il me semble aussi que la mission d'information du Sénat devrait nous éclairer à ce sujet.

Pour en revenir aux compétences quelles sont vos autres priorités?

« Nous avons fait un premier mandat de gestion, ce qui nous permet de faire un second mandat de construction. »

En matière de collèges, de routes, de Ponts nous avons beaucoup de projets :

Vous voyez, on marque ce début de mandat avec de grandes décisions : en investissement, on vient de voter un plan collèges 2025, ambitieux et visionnaire conscient des enjeux de croissance démographique, avec la construction de deux nouveaux collèges pour 55 millions d'euros.

« Suite au débat, le Président a tenu à afficher dans son bureau les deux panneaux de limitation de vitesse »

Compte tenu de la croissance démographique il nous faudra dès ce mandat réfléchir à la construction d'un autre collège sous le prochain mandat. Mais il faut l'anticiper et commencer à y travailler dès maintenant.

Nous avons lancé la rénovation de deux Ponts le Pont de Condrieu et le Pont de Belleville, l'un relie le Rhône à l'Isère et l'autre à L'ain. Ces projets sont cofinancés par mes collègues Barbier et Duguerry. (17 millions pour Condrieu et plus de 8 millions pour Belleville) Vous voyez le Rhône est au cœur de la Région…

En matière de solidarité compétence obligatoire, vous dites que le Département excelle ? Qu'avez-vous donc fait pour optimiser le service à l'usager ?
En effet, chef de file des solidarités, le Département accompagne quotidiennement les rhodaniens à toutes les étapes de la vie. Je rappelle que cela représente près de la moitié du budget global.

Le Département du Rhône, un département précurseur et engagé dans le partenariat avec les acteurs de son territoire : Soucieux d'adapter l'offre de services aux besoins repérés de sa population, le Département du Rhône s'est engagé dès 2018 dans un partenariat rénové avec les services d'aide à domicile de son territoire. En effet, très vite, il est apparu comme une absolue nécessité de valoriser les métiers de l'aide à domicile avec des financements supérieurs aux tarifs réglementaires, mais également de mettre ces financements au service de la qualité de l'accompagnement apporté à la population.

« Trois axes majeurs d'amélioration du service rendu au public ont ainsi été définis par le Département, en permettant à tout usager du territoire de :

- **Bénéficier d'interventions à domicile 7jours/7 sans surcoûts**
- **Disposer de professionnels qualifiés intervenant à son domicile sans surcoûts**
- **Bénéficier d'interventions à domicile quel que soit son lieu d'habitation sans surcoûts. »**

Grâce à une contractualisation pluri-annuelle, partagée avec les acteurs et fondée sur une logique de coresponsabilité, ce sont, 4 années plus tard, 90% des heures départementales qui sont réalisées par des structures partenaires. Un modèle vertueux, repris par la CNSA et désormais proposé à l'ensemble des départements de France.

Le Département du Rhône, un département engagé dans la modernisation de sa relation aux usagers et partenaires : Depuis 2016, le Département du Rhône s'est engagé dans une démarche de modernisation de ses démarches administratives sur le champ de l'autonomie, par la mise en place d'outils dématérialisés comme nouveaux modes de communication (dépôt de demande en ligne).

Nous avons créé une plateforme Rhône+ Handicap.

Celle-ci permet de suivre une demande de dossier handicap dans le Département du Rhône Ce service propose une information personnalisée, en temps réel et à tout moment, en plus de réponses apportées à la Maison Départementale et Métropolitaine de Personnes Handicapées (MDMPH), élargissant ainsi l'offre proposée aux usagers.
Celui-ci vise à recenser l'information existant sur le champ du handicap, les champs d'intervention des partenaires.
Parce que l'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessité d'adapter nos modalités de réponses et de faciliter l'accès à l'information. Pour cela nous avons travaillé avec les associations handicap.
(Rhône + Handicap : https://mdmph.rhone.fr)

Le Département du Rhône a fait le choix en 2021 de faire partie des départements expérimentateurs d'un outil de dépôt en ligne de demande d'aide à l'autonomie, conjoint avec la CARSAT. Désormais, toute personne de +60 ans peut déposer une seule demande d'aide à l'autonomie qui sera redirigée et instruite par le Département ou la CARSAT en fonction des besoins de l'usager. Il s'agit donc ici de poursuivre l'engagement de la collectivité dans la simplification des démarches administratives des usagers, et de faciliter le parcours des familles dans l'accès à celles-ci.

Afin de renforcer l'information des publics sur les aides attribuables par le Département, deux simulateurs ont été mis en place, le premier sur l'éligibilité au dispositif APA et le second sur l'obligation alimentaire dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement.
Disponibles à partir du site internet du Département, ils permettent à tout usager de déterminer sur la base de quelques questions simples s'il peut prétendre au bénéfice de l'APA ou calculer le montant de l'obligation alimentaire qui lui serait demandée par le Département en cas de recours à l'aide sociale pour l'hébergement de son parent par exemple

Comme les autres Départements vous œuvrez pour le déploiement du très Haut Débit sur votre territoire, où en êtes-vous ?

Oui tout à fait, **c'est une priorité de territoire,** mais contrairement à l'ensemble de mes collègues, le déploiement de la fibre dans le Rhône coûte zéro euro !
Pour cela nous avons signé deux conventions une avec l'Etat et Orange et une seconde avec les deux opérateurs Orange et SFRFTTH devenu XP -Fibre
Ce qui montre aussi que notre territoire est homogène dans son attractivité et son dynamisme.
Nous devrions avoir terminé l'aménagement en très haut débit pour tous les rhodaniens d'ici la fin de la l'année 2022.

« Comme vous pouvez le constater : **Proximité – Solidarité- innovation : le Département est en action. »**

Aller au plus près des acteurs du territoire, être à l'écoute des Rhodaniens soutenus à travers les politiques publiques départementales c'est une volonté forte.

LA NOUVELLE DÉFINITION DE LA POPULATION URBAINE ET DE LA POPULATION RURALE DES DÉPARTEMENTS

Par Michel Klopfer, consultant en finances locales

Jusqu'à fin 2020, la définition du « taux d'urbanisation » s'appuyait pour l'INSEE sur le concept suivant : « est considérée comme urbaine une population qui vit dans un bourg aggloméré d'au moins 2000 habitants, représentant à lui seul plus de la moitié de la population de la commune. »
Et en conséquence, dans un tel cas, c'était la totalité de la population de ladite commune, comprenant donc l'ensemble de ses hameaux dispersés, qui était considérée comme urbaine. Un des cas les plus paradoxaux qui en résultait se trouvait dans le département des Bouches du Rhône. Si personne n'en conteste bien entendu le caractère majoritairement urbain, le résultat de cette définition retenue par l'INSEE conduisait au taux surprenant de 99,33% de population urbanisée. Et compte tenu en particulier de la superficie de la commune d'Arles (759 km2 soit plus de 7 fois la taille de la ville de Paris et quasiment le cumul des 4 départements de la petite couronne parisienne 75-92-93-94), c'est la totalité de la population camarguaise qui était cataloguée comme urbaine, le pays des flamants roses n'étant partagé qu'entre deux communes, à savoir Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer, et cette dernière comptant également un bourg centre de plus de 2000 habitants.

Cette définition du taux d'urbanisation de l'INSEE est utilisée par la DGCL pour le calcul des dotations de péréquation des conseils départementaux. Au titre des articles L. 3334-6-1 et L. 3334-7 du CGCT, est considéré comme « urbain » un département qui cumule les deux critères d'une densité de population de plus de 100 habitants au km2 et d'un taux d'urbanisation supérieur à 65 %. Et dans ce cas, la péréquation dont il bénéficie (**DPU = Dotation de péréquation urbaine**) dépend du potentiel financier, du revenu par habitant, du nombre de bénéficiaires de l'aide au logement et de la proportion de bénéficiaires au RSA.
A l'inverse, si le département est considéré comme « rural », sa dotation de péréquation (**DFM = Dotation de fonctionnement minimum**) dépend du potentiel fiscal par habitant, du potentiel fiscal superficiaire (rapporté à l'hectare) et de la longueur de la voirie.
Ainsi en 2020 on dénombrait en métropole 37 départements urbains représentant 65 % de la population métropolitaine et 59 départements ruraux pour les 35 % restants. Rappelons sur ce point que les départements ultramarins sont régis par un système différent.
Et la croissance démographique conduisait à ce qu'un nombre croissant de départements basculent du rural à l'urbain Ainsi, dans les dernières années, après l'Oise, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et le Calvados, c'est le Loiret (100 de densité de population et 75 % de taux d'urbanisation) qui était devenu urbain en 2020 et les deux suivants sur la liste auraient été l'Indre-et-Loire (99 de densité de population et 76% de taux d'urbanisation) et le Morbihan (110 de densité de population et 64,7% de taux d'urbanisation). Avec des conséquences défavorables sur leurs dotations de péréquation qui se seraient retrouvées figées compte tenu de la modification des critères qui leur auraient été dorénavant applicables.

La définition qui prévalait antérieurement ne tenant absolument pas compte de la densité de la commune, l'INSEE a décidé de la modifier avec effet au 1er janvier 2021.
Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui permet de les caractériser.

Quatre catégories sont ainsi définies

- 1) Les centres urbains sont des carreaux contigus de plus de 1 500 habitants au km2 tels que plus de 50 000 habitants vivent dans cet ensemble
- 2) Les « clusters » (sic) urbains sont des carreaux contigus de plus de 300 habitants au km2 tels que plus de 5 000 habitants vivent dans cet ensemble
- 3) Les mailles rurales intermédiaires sont des carreaux contigus de plus de 25 habitants au km2 tels que plus de 300 habitants vivent dans cet ensemble
- 4) Les carreaux restants sont les territoires dits « très peu denses »

A noter que la population étrangère résidant à l'intérieur des carreaux frontaliers est prise en compte dans le calcul et que la surface maritime n'est pas intégrée dans le diviseur.
Ainsi les communes dont plus de 50 % de la population vit dans un centre urbain sont dites de catégorie 1 (densément peuplées).
Les communes dont plus de 50% de la population vit dans un centre urbain ou un cluster sont dites de catégorie 2 (densité intermédiaire)
Les communes où la majorité de la population vit en dehors de toute maille sont dites de catégorie 4 (très peu denses).
Les communes restantes sont dites de catégorie 3 (peu denses).
En définitive la population urbanisée est celle des catégories 1 et 2 et la population rurale celle des catégories 3 et 4, le seuil de 65 % n'ayant pas été modifié au CGCT

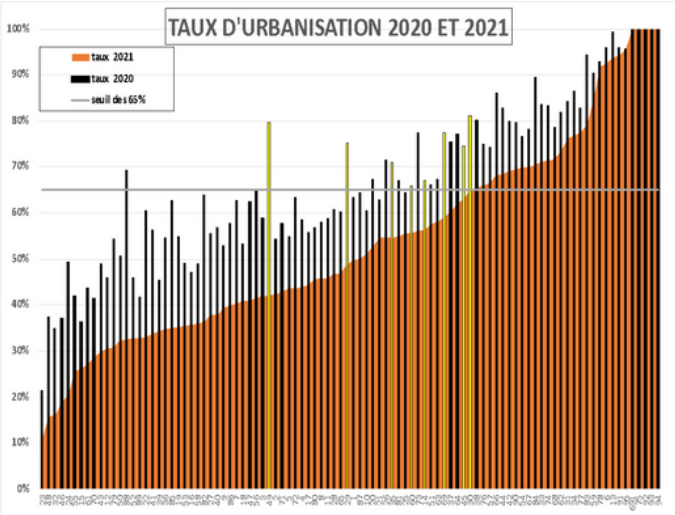

Le résultat est une baisse de 10 points en moyenne du taux d'urbanisation allant jusqu'à plus de 37 points (!) dans le Maine-et-Loire qui revient de 79,6 % à 42,2 %, département qui a été caractérisé par un nombre considérable de fusions de communes dans les dernières années, lequel avait précisément dopé son taux d'urbanisation, au regard de l'ancienne définition de l'INSEE qui ignorait le facteur de densité de population.
Ainsi 8 départements représentés en jaune sur le graphique 1 passent de la catégorie « urbaine » à la catégorie « rurale » dont tous ceux qui avaient migré dans l'autre sens dans les 10 dernières années.

Rappelons à ce stade que la densité de population en hab/km2 n'est pas affectée par cette nouvelle méthode de calcul et que les deux conditions cumulatives de densité >100 et de taux d'urbanisation >65% restent inchangées pour le calcul de la péréquation verticale.

Le graphique 2 ci-dessous montre le positionnement de l'ensemble des départements de métropole au regard des critères révisés 2021 de l'INSEE : les départements urbains, en rouge, figurent dans le cadran en haut à droite, et les départements ruraux, en vert, sont susceptibles de se trouver dans les trois autres cadrans.

On notera au passage que l'écart entre la Creuse (taux d'urbanisation de 11%) et les autres départements ruraux (tous à plus de 15%) reste conséquent.

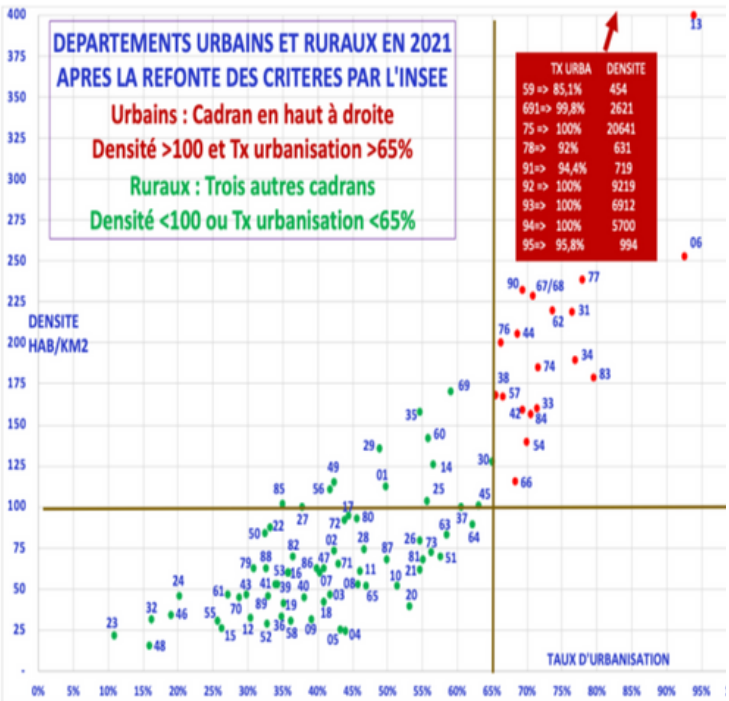

Mais de tous ces départements, celui qui financièrement tire le mieux son épingle du jeu est le département du Rhône (hors Lyon Métropole). Comme il a été créé, lors de la scission de 2015, il n'avait jamais été « rural » au sens de l'ancienne définition et sa dotation de péréquation bondit en 2021 de 13,6% . Et comme on le voit sur le tableau ci-dessous, sur les 22 autres départements dont la péréquation progresse (tous les autres sont à la garantie), aucun n'atteint une croissance de 2% entre 2020 et 2021

Rhône	13,6%
Haute Savoie	1,7%
Val d'Oise	1,7%
Hérault	1,5%
Val de Marne	1,5%
Haute-Garonne	1,5%
Yvelines	1,4%
Seine et Marne	1,4%
Essonne	1,3%
Lozère	1,1%
Seine St Denis	1,0%
Pyrénées Orientales	1,0%
Haute-Marne	1,0%
isère	0,8%
Loire Atlantique	0,8%
Gironde	0,7%
Seine Maritime	0,5%
Alsace	0,4%
Lyon Métropole	0,3%
Nièvre	0,3%
Creuse	0,2%
Loire	0,2%
Meuse	0,1%

Quant aux 7 autres départements qui ont basculé en catégorie rurale, ils n'ont rien gagné en 2021 mais ont de meilleures perspectives pour les années suivantes, à l'exception toutefois du Gard qui est revenu de 81,18% à 64,97% de taux d'urbanisation et que la croissance démographique devrait rapidement faire repasser en catégorie urbaine.

Reste à savoir quelles décisions prendra le Comité des Finances Locales (CFL) en 2022, lors de sa traditionnelle séance du 2ème mardi de février. Très favorable au monde rural, il affectait toujours 65% de la croissance de la péréquation verticale à la DFM alors que jusqu'en 2020, les départements ruraux ne représentaient que 35% de la population métropolitaine. Passera t-il à 75% maintenant que la population rurale est remontée à 45% de la population totale ?

MÉTROPOLES ET DÉPARTEMENTS : COMPLÉMENTAIRES OU CONCURRENTS ? LE CAS PARTICULIER DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Bernard de Froment
Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse
Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM, est l'un des derniers actes de la réforme territoriale à ce jour et consiste en trois axes :

- Rétablissement de la clause générale de compétence pour les régions et les départements (avant d'être supprimée par la loi NOTRe du 7 août 2015)
- Création d'un nouveau statut pour les métropoles
- Création d'un statut particulier pour les métropoles de Paris, Lyon et Marseille

La loi MAPTAM fait du département le chef de file chargé d'organiser « les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :

- L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique
- L'autonomie des personnes
- La solidarité des territoires »

Pour autant, aussitôt cette clarification faite, l'article 43 de la loi MAPTAM érige la métropole comme concurrente du département, ce qui sera parachevé par la loi NOTRe. Ainsi, la métropole est définie comme « un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. » (article L5217-1 du Code général des collectivités territoriales, ci-après « CGCT »).

Comme nous l'écrivions, mon associé Alexandre Riquier et moi, dans les Départements pour les nuls, « on ne détaillera pas les pouvoirs de la métropole, mais ils sont considérables, non seulement parce qu'ils dépouillent les communes qu'ils intègrent d'un nombre important de compétences mais aussi car ils empiètent sur les compétences normalement dévolues aux régions et aux départements. Il est certain que ces 21 métropoles limitent les compétences des 18 départements dans lesquels elles sont situées et influent sur leur administration ».

C'est ce qui nous amenait à écrire que « la métropole est la forme d'intercommunalité la plus cannibale à l'égard du département. Les lois, jusqu'à la loi NOTRe, organisent les modalités des transferts de compétences du département vers la métropole. »

Ainsi, le transfert qui était auparavant une faculté à la demande du département ou de la métropole (loi MAPTAM), est devenu une obligation (loi NOTRe) posée par le IV de l'article L5217-2 du CGCT lequel dispose que « par convention passée avec le département, la métropole exerce à l'intérieur de son périmètre, par transfert, en lieu et place du département, ou par délégation, au nom et pour le compte du département, tout ou partie des groupes de compétences suivants » :

- *Attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement*
- *Missions confiées au service public départemental d'action sociale*
- *Adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion*
- *Aide aux jeunes en difficulté*
- *Actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu*
- *Personnes âgées et action sociale*
- *Tourisme*
- *Construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges*
- *Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental*

Si aucune convention n'a été signée au 1er janvier de la deuxième année qui suit la création de la métropole, sur au moins trois groupes de compétences ci-avant énumérés, l'article L.5217-2 du CGCT précise que la totalité des groupes de compétences « sont transférés de plein droit à la métropole ».

Ces transferts impliquent un dessaisissement total et pérenne de la compétence du département, qui s'accompagne d'un transfert de ressources assurant la compensation intégrale des charges transférées.

Les résultats de ces transferts sont mitigés. Ainsi, le rapport d'information n°706 du Sénat, publié le 15 septembre 2020, et sous-titré « rallier les citoyens, relier les territoires : le rôle incontournable des départements » indiquait que « Malgré les espoirs que les tenants de la métropolisation plaçaient dans ce dispositif, ses résultats sont assez minces. En particulier, les exécutifs métropolitains n'ont manifesté aucune appétence pour les compétences départementales en matière d'action sociale, sans doute en raison du coût de leur exercice, de leur faible « rendement » politique et de l'expérience acquise en la matière par les conseils départementaux. » De plus, « en ce qui concerne certains des groupes de compétences identifiés par la loi, le transfert ou la délégation a plutôt consisté à priver le département d'une (faible) partie de ses capacités d'intervention qu'à doter la métropole d'attributions véritablement nouvelles ».

Finalement, le rapport sénatorial indique qu'il semble y avoir un consensus pour « *limiter au strict minimum le champ des compétences transférées ou déléguées* ».

Autant dire que le projet inavoué de disparition du département au profit de la métropole a échoué.

Focus sur le cas particulier de la métropole de Lyon

Depuis le 1er janvier 2015, la métropole de Lyon dite Grand Lyon créée par l'article 26 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, remplace sur le territoire métropolitain la communauté urbaine de Lyon et le département du Rhône.

Malgré son appellation, cette collectivité territoriale ne doit pas être confondue avec les métropoles créées par la loi du 16 décembre 2010 dite « RCT » dont le rôle a été affirmé par la loi MAPTAM, qui sont des EPCI.

Collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, « la métropole de Lyon forme un espace de solidarité pour élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, sportif, culturel et social de son territoire, afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion. Elle assure les conditions de son développement économique, social et environnemental au moyen des infrastructures, réseaux et équipements structurants métropolitains. » (article L3611-2 du CGCT).

La métropole de Lyon dont la création n'aurait sans doute pas pu se faire sans un accord politique entre l'ancien président du conseil général du Rhône, le garde des Sceaux centriste, Michel Mercier, et le maire de Lyon, alors socialiste, Gérard Colomb, exerce à la fois les compétences d'un département et celles d'une métropole pour les communes qui la composent.
Le site internet du Grand Lyon se vante, aujourd'hui, de la prouesse réalisée par la loi MAPTAM en considérant que « à Lyon, la création d'une collectivité territoriale unique à la place de l'ex Communauté urbaine et du Département du Rhône constitue une avancée institutionnelle majeure permise par le haut degré d'intégration intercommunale de ce territoire. »

Cet enthousiasme ne semble pas uniformément partagé. En témoigne le rapport sénatorial d'information déjà cité sous-titré « rallier les citoyens, relier les territoires : le rôle incontournable des départements » selon lequel « le choix de faire de la métropole de Lyon une collectivité territoriale à statut particulier ne s'imposait pas » et « a eu des conséquences qui ne furent peut-être pas pleinement mesurées à l'époque ».

A cet égard, il convient de relever que le département du Rhône dit encore « Nouveau Rhône » n'a pas disparu. Il exerce, comme tous les départements, les compétences qui lui sont dévolues en matière d'action sociale, d'autonomie et de solidarité pour l'ensemble des 208 communes extérieures à la métropole de Lyon. Cette cohabitation de deux assemblées distinctes pourrait avoir pour effet de fracturer le territoire en érigeant une nouvelle frontière entre les ruraux et les métropolitains, au détriment, il convient de le craindre, des premiers.

On notera également que malgré le vote du Conseil départemental pour que Villefranche-sur-Saône soit désigné comme le nouveau chef-lieu, Lyon est officiellement toujours le chef-lieu du département faute pour le décret annoncé d'être paru.

En réponse à une question écrite n°89518 du député LR, Monsieur Bernard Perrut, le ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales indiquait, le 18 octobre 2016, que le ministre de l'Intérieur avait « transmis au Conseil d'Etat un projet de décret visant à faire de Villefranche-sur-Saône le nouveau chef-lieu de la collectivité départementale du Rhône ».

Mais ce projet semble s'être égaré dans les cartons du Palais Royal puisqu'en 2020, sur son compte Twitter, le département du Rhône indiquait en réponse à une question d'un internaute « Bonjour, effectivement le Département du Rhône a demandé en 2015 que Villefranche-sur-Saône devienne le chef-lieu du Rhône. Notre demande n'a toujours pas reçu de réponse... ». Selon nos informations, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault aurait mis un coup d'arrêt au projet de transférer la préfecture du Nouveau Rhône à Villefranche-sur-Saône.

Ceci ne va d'ailleurs pas sans poser de problème en ce qui concerne la propriété des immeubles abritant le conseil départemental du Nouveau Rhône. Cette situation inédite est encore compliquée par le fait que le préfet du Rhône, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est à la fois le représentant de l'Etat de la métropole de Lyon et celui du Nouveau Rhône. Ainsi, le département, circonscription de l'Etat, ne correspond plus aux circonscriptions départementales.

Enfin, restent la question des conditions financières et celle de l'effet contre-péréquateur abordés par le rapport sénatorial indiquant que « le département du Rhône, dans son ancienne configuration, contribuait par son pouvoir fiscal et ses choix budgétaires à la redistribution des richesses et au rééquilibrage des services et des équipements. Cette politique se traduisait en particulier dans l'attribution de subventions aux communes pour le financement de leurs projets d'investissement, dans le cadre de la compétence de solidarité territoriale ». Or, le montant des aides versées aux communes hors du territoire métropolitain serait passé, avec la création de la métropole, de 31 millions d'euros en 2014 à 25 millions en 2018, soit une baisse de presque 20%. Le Nouveau Rhône a, en effet, été contraint pour des raisons budgétaires de réduire ses concours aux communes par rapport à ce que l'ancien département du Rhône réalisait afin d'assurer une péréquation entre les territoires urbains, périurbains, et ruraux.

Sept ans après la création de la métropole de Lyon, il semble encore prématuré de faire le bilan de ce choix institutionnel. Seuls l'avenir et une évaluation précise et qualitative des effets de la fusion nous diront si l'expérience Lyonnaise mérite d'être reproduite.

Une chose est sûre, pour l'heure, la métropole comme EPCI ou comme collectivité à statut particulier n'a pas encore eu raison du département dont le poids des compétences sociales effraie et qui demeure l'échelon indispensable aux territoires ruraux.

Et pour conclure, on ne peut que se montrer inquiet sur les perspectives de départementalisation des métropoles que certains imaginent, car une telle évolution risquerait de conduire à une diminution de la péréquation sur un même territoire entre communes urbaines et périurbaines, qui concentrent la plus grande partie des richesses et les communes rurales.

NB : 1) Rapport d'information fait au nom de la mission d'information « Quel rôle, quelle place, quelles compétences des départements dans les régions fusionnées aujourd'hui et demain ? », par Madame la Sénatrice, Cécile CUKIERMAN
2) Question n°89518 de M. Bernard Perrut (LR -Rhône) publiée au JO le 29/09/2015, page : 7343 ; Réponse publiée au JO le 18/10/2016, page : 8556
3) On notera pour s'en amuser que l'on est ici en présence d'une situation inverse à celle des départements alsaciens où il existe désormais une seule collectivité territoriale d'Alsace, la collectivité européenne d'Alsace, alors qu'il existe deux circonscriptions territoriales de l'Etat, chacune dotée d'un Préfet, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
4) Rapport d'information n° 442 (2018-2019) fait au nom de la commission des finances du Sénat, sur les conséquences financières et fiscales de la création de la métropole de Lyon, par Messieurs les sénateurs Charles Guené et Claude Raynal

TRIBUNE PAR FRANÇOIS DUROVRAY

La création des métropoles a bouleversé l'organisation territoriale sans la simplifier pour nos citoyens. Vu des Départements, il est légitime de penser que ces métropoles ont été conçues pour les tailler en pièces. Il est temps de dépasser ce soupçon pour imaginer une collaboration efficace au bénéfice des habitants.

Si personne ne peut nier la pertinence des villes-métropoles dans les domaines de l'innovation, de l'attractivité et de la compétitivité, leur croissance ne doit plus se faire au détriment de leurs territoires voisins.
En France, ces villes-métropoles devenues trop nombreuses n'ont d'ailleurs pas toutes le potentiel ni la masse critique pour être de véritables pôles de rayonnement. En revanche, elles viennent souvent mettre en danger les équilibres territoriaux, tant le législateur les a rendues déconnectées et aveugles aux réalités et aux besoins de leurs zones d'influence.
L'exemple le plus frappant est peut-être celui de la métropole de Bordeaux qui s'est construite aux dépends des habitants de la Gironde, privés d'accès (bientôt au sens propre du terme avec l'avènement des ZFE) aux services, équipements et infrastructures modernes dont la métropole a pu se doter.

Pire, les villes-métropoles ont fait voler en éclat la cohésion sociale et territoriale absorbant des compétences dévolues aux départements. La mise en œuvre des politiques de transition écologique et digitales va encore creuser le fossé entre des villes dites « intelligentes » et des périphéries dont le qualificatif sera tout trouvé.

Pour sortir de cette impasse il faut à mon sens prendre trois mesures :

- *Limiter les compétences des métropoles aux missions métropolitaines avec une meilleure répartition des rôles avec les Régions (enseignement supérieur et recherche, formation, économie…)*
- *Exclure les compétences sociales (autonomie, RSA, protection de l'enfance) et territoriales (les routes particulièrement) qui nécessitent une action solidaire et une appréhension à une échelle territoriale plus large*
- *Instaurer une péréquation financière des territoires métropolitains vers leurs périphéries, via les départements, dont la vocation est de garantir la cohésion sociale et résorber les fractures territoriales.*

Cette démarche serait un premier pas pour rassembler les Français autour d'un projet commun et leur prouver qu'ils ont leur place et un rôle à jouer, où qu'ils vivent, dans un nouveau creuset territorial plus inclusif. Cette réflexion est d'autant plus d'actualité que nos concitoyens tendent à déserter depuis plusieurs années les grandes métropoles au profit des zones rurales ou urbaines, à la recherche d'une qualité et d'un rythme de vie plus simples et moins intenses. Et nous savons que le phénomène s'est encore accru avec la crise sanitaire que nous vivons.
Voilà pourquoi cet enjeu doit sortir du cercle des initiés et irriguer le débat présidentiel qui vient.

DÉPARTEMENTS ET MÉTROPOLES, UN COUPLE IMPROBABLE

Par Jacques Godron, Président de l'Institut des Hautes Etudes des Métropoles

S'il est bien 2 « collectivités » que rien ne rapproche c'est bien le Département et la Métropole

Collectivité de plein exercice, le Département a été créé en 1790 par la Constituante pour marquer la disparition des provinces d'ancien régime ; la Métropole (n')est (qu')un EPCI, certes plus grand que les autres, mais créé il y a moins de 10 ans ! Si les Départements portent pour la plupart le nom d'un cours d'eau, les Métropoles portent celui de leur Ville centre… Le Département est toujours le lieu où siège et exerce le préfet, représentant du gouvernement et de l'Etat. Mais même si la Ville-Métropole héberge le Préfet de département (capitale) et quelquefois de Région, celui-ci n'exerce dans la Métropole aucun pouvoir spécifique.

Président de département et président de Métropole sont tous deux élus au 3° tour ! Mais alors que les conseillers départementaux sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours, les conseillers métropolitains, sont élus au scrutin de liste, à proportion des populations de chacune des communes membres.

Des objets précis d'un côté, des domaines d'action plus flous de l'autre

Le champ d'action de la Métropole est vaste et ses limites sont plutôt floues : développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace, organisation de la mobilité, politique de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, mise en valeur de l'environnement et protection du cadre de vie. Difficile de mettre des frontières dans de tels domaines.

A l'inverse, les compétences du département, que ce soit en matière d'aides sociales, de collèges, de voirie départementale, ont des objets clairs et assez bien définis : une route est une route, un collège est un collège, une personne âgée est une personne âgée.

"Le champ d'action de la Métropole est vaste et ses limites sont plutôt floues"

Et pourtant la question des coopérations, de l'articulation voire de la fusion entre Départements et Métropoles s'est posée assez vite…

A titre accessoire et par convention, la loi Notre dispose que le Département *peut* déléguer ou transférer à la Métropole, certaines compétences. Mais jusqu'ici les expériences (fonds de solidarité pour le logement, fonds d'aide aux jeunes en difficulté) ont été plus que timides.

Le stade d'après serait la *fusion* du Département et de la Métropole sur le territoire de celle-ci. C'est le fameux modèle Lyonnais. Évoquée en 2018 avec une poignée de Métropoles et non des moindres (Nantes, Toulouse, Lille, Bordeaux …), l'extension de l'expérience lyonnaise a été vite enterrée : « *… supprimer le département sur le territoire de la métropole reviendrait à donner plus à ceux qui ont plus et à faire société les uns contre les autres, c'est-à-dire le centre contre la périphérie** ». Tout est dit !

En fait, l'expérience Lyon / Rhône est encore trop récente pour en tirer un modèle « applicable » aux 21 départements métropolitains restants. Quant aux 80 autres, l'Etat n'ayant plus les moyens d'aménager le territoire, un vaste terrain de jeu s'offre à eux : débordant le strict cadre de la cartographie des compétences, les Départements sont devenus le garant de l'équilibre délicat ville / campagne. A l'heure du télétravail et des migrations alternées, des gilets jaunes et des « assignés à périphérie », quel *modérateur territorial* saurait mieux que le Département, assumer cette tâche d'intérêt national ?

** Georges Méric, président (socialiste) du département de la Haute-Garonne*

FIABILISATION DES COMPTES DES DÉPARTEMENTS

CONTEXTE, ENJEUX ET BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE CERTIFICATION EXPÉRIMENTALE

Bruno Gérard
Associé EY - Responsable Audit Secteur Public

La certification des comptes des collectivités locales, comme celle des comptes de l'État, de la sécurité sociale, des universités et des hôpitaux, participe à un mouvement de rénovation des pratiques, visant à la fois à améliorer la performance et le pilotage de la gestion publique et à enrichir le débat démocratique. La qualité des comptes des Départements, comme de toutes les autres collectivités locales, est un enjeu majeur pour améliorer la gestion financière et assurer la performance et la transparence de l'action publique sur les territoires.
De manière générale, pour les élus et les citoyens, la certification des comptes - par la Cour des comptes et/ou les commissaires aux comptes - fournit une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière produite par l'entité publique concernée. Elle constitue également un signal fort, notamment vis-à-vis des partenaires externes, sur sa capacité à maîtriser ses risques en matière de production des comptes.

Créés en 1789, les Départements sont des collectivités locales de l'échelon opérationnel de proximité représentant un budget total de plus de 67 milliards d'euros. Leur engagement dans le processus de fiabilisation des comptes est donc important.
« Chefs de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité. Les charges d'interventions représentent plus de la moitié de leurs budgets de fonctionnement. Les Départements interviennent pour l'enfance (protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière), les personnes handicapées (hébergement, insertion sociale, aides), les personnes âgées (création et gestion de maisons de retraite, aides) et le revenu de solidarité active (RSA). Cette diversité des champs d'action ajoutée à l'important réseau routier départemental représentent des processus comptables et financiers complexes et significatifs. Ils sont, en conséquence, un défi en termes de chantiers de fiabilisation des comptes.

Expérimentation de la certification des comptes

La certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements fait actuellement l'objet d'une expérimentation introduite par la loi NOTRé du 7 août 2015. Conduite sous l'égide de la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes, cette expérimentation de 6 ans au sein de 25 collectivités locales, dont 6 Départements[1], doit permettre d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local. Elle s'inscrit dans un ensemble de dispositifs normatifs[2], réglementaires[3] et expérimentaux[4] et sur une trajectoire devant aboutir en 2023/2024 à un nouveau cadre légal.
Les travaux préparatoires traitant de la fiabilité des comptes ont débuté en 2017 et ont donné lieu à des diagnostics globaux d'entrée et à des audits ciblés. 2020 a été le premier exercice de certification par les commissaires aux comptes. L'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 est un prérequis.

Pour les Départements, les bénéfices attendus de la démarche sont les suivants :

- Fiabilisation de l'information financière concourant à la lisibilité des comptes, à leur utilisation par l'ensemble des parties prenantes et à leur comparabilité ;
- Levier de progrès du contrôle interne en incitant les directions et les services à se doter d'outils de pilotage et de contrôle plus fiables, permettant une meilleure maîtrise des risques et une anticipation de l'avenir ;
- Renforcement de l'utilité et du rôle des comptes dans la détermination des stratégies financières, permettant ainsi de disposer d'une base fiable pour éclairer les décisions relatives aux politiques publiques ;
- Gage et signal fort de crédibilité et de professionnalisme vis à vis de l'État, des corps d'audit et d'inspection, des financeurs et de l'ensemble des autres partenaires publics et privés.

Par ailleurs, l'expérimentation d'un dispositif de fiabilisation des comptes est également étendue à d'autres collectivités locales qui bénéficient d'une certification expérimentale, sous l'égide de la DGFiP, limitée à certains postes comptables.

« Le département de l'Aisne a décidé de prendre ses responsabilités et d'être partie prenante de cette initiative ambitieuse d'expérimentation de la certification de ses comptes. Exercice exigeant qui s'inscrit dans la durée, la certification mobilise l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun : élus, direction des finances, services du Département, comptable public. Au-delà des aspects relatifs à la qualité et à la transparence de l'information financière, c'est également un puissant vecteur de transformation de nos organisations et de nos pratiques pour des politiques publiques encore plus efficaces au service du citoyen et du contribuable » - Thomas Renault, Directeur des affaires financières et de l'achat public du Département de l'Aisne.

Principales limitations identifiées à l'issue de la première année de certification

Plusieurs sujets posent des difficultés en termes « d'auditabilité » pour les commissaires aux comptes, parmi lesquels :

- L'inventaire et la valorisation du patrimoine, notamment pour les actifs de voirie ;
- Le contrôle des recettes et des charges d'intervention, notamment concernant les allocations individuelles de solidarité (AIS) ;
- L'exhaustivité de la comptabilisation et de l'information relative aux engagements de la collectivité ;
- L'organisation et la formalisation des procédures comptables.

[1] Départements de l'Aisne, de la Dordogne, du Rhône, de l'Eure, de la Savoie et de La Réunion. La Ville de Paris intègre, par ailleurs, les compétences du Département de Paris depuis le 1er janvier 2019.
[2] Le Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales.
[3] L'instruction budgétaire et comptable M57 qui a vocation à être généralisée, au 1er janvier 2024, pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.
[4] Le Compte Financier Unique (CFU), qui fait l'objet d'une expérimentation, ne s'ajoute pas aux deux comptes existants (administratif et de gestion). Il les remplace en associant dans un ensemble structuré les éléments de comptabilité générale (bilan, compte de résultat et annexes), seuls soumis à certification, et les restitutions budgétaires appropriées.

Il existe certaines limitations nécessitant une coordination d'actions à mettre en œuvre avec des acteurs externes aux Départements. Elles sont liées notamment à l'incertitude sur l'exhaustivité des recettes fiscales ou des dépenses relatives au RSA.
Les autres limitations, sur lesquelles les Départements ont la main, concernent la fiabilisation de l'actif, le déploiement du contrôle interne, le rattachement des produits et des charges ou encore la constitution de provisions. Ces thèmes sont régulièrement visés par les observations des rapports des chambres régionales des comptes sur les collectivités locales et les réserves des commissaires aux comptes des établissements publics.
Par ailleurs, comme le souligne la Cour des comptes, dans le fascicule 2 de son rapport 2021 sur les finances publiques locales[5], le raccourcissement de la journée complémentaire n'est pas propice à un arrêté des comptes satisfaisant et prenant en compte les ajustements, à caractère budgétaire, demandés par les commissaires aux comptes.

« L'exigence de fiabilité des comptes des collectivités territoriales au sens consacré par la Constitution en 2008 et inscrit dans la loi NOTRé de 2015 soutient une trajectoire de fiabilisation et d'amélioration de la qualité de leurs comptes beaucoup plus dense que celle historiquement développée entre l'ordonnateur et son comptable public. Au-delà de la simple application des correctes imputations comptables, les acteurs de la chaîne comptable et financière des collectivités locales sont engagés dans le développement d'une démarche globale de maîtrise des risques des activités exercées, en amont du produit final que constituent les états financiers. En ce sens, l'expérimentation de la certification des comptes, accompagnée par des commissaires aux comptes aux normes professionnelles éprouvées, constitue un fort levier d'action.
Les collectivités territoriales recouvrent un large panel de métiers hétérogènes. Aussi, le développement de cette culture du contrôle interne comptable et financier relève d'un véritable challenge, d'une acculturation progressive à un processus nouveau dont la maturité conditionne et oriente l'audit du commissaire aux comptes et, in fine, son opinion sur l'information financière produite. Il faut ainsi comprendre que le portage de ce projet de long terme, jalonné de paliers de progression, doit se réaliser au plus haut niveau hiérarchique en s'appuyant sur une organisation interne cohérente de la fonction comptable et financière au sein de la collectivité. La mobilisation des ressources, tant humaines que budgétaires, est un facteur clé à prendre en compte.
Les collectivités territoriales présentent des organisations, des enjeux, des moyens et des risques très différents les unes des autres. Une nécessaire adaptation du dispositif de fiabilisation des comptes doit donc être recherchée pour favoriser la qualité de cette démarche d'ampleur. L'exemple des Départements, de par leur imbrication financière avec d'autres organismes pour des dispositifs de solidarité nationale, en constitue une illustration. » - Thomas Aubrée – Directeur des affaires financières du Département de la Dordogne.

Pour mener à bien ces chantiers de fiabilisation des comptes, leviers de transformation interne, dont les différents impacts doivent être anticipés (comptables, contrôle interne, systèmes d'information, organisation et processus), la phase de préparation est essentielle.
Pour cela, on peut relever quelques facteurs clés de succès :

- Promouvoir une organisation de type « gestion de projet » favorisant une montée en compétence et une participation des agents tout au long de la démarche ;
- Mettre en place un dispositif de pilotage et d'animation d'un contrôle interne formalisé et documenté, et définir des plans d'action ciblés ;
- Formaliser un partenariat renforcé avec le comptable public, notamment sur les chantiers de l'actif immobilisé et des comptes de tiers, particulièrement concernant les indus relatifs aux AIS ;
- Mettre en place un programme de travail qu'il convient de phaser et d'ordonnancer par chantier, en tenant compte des perspectives d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du cadre normatif, notamment les dispositions[6] transitoires spécifiques à la norme 6 « Les immobilisations corporelles » portant sur l'amortissement de certains actifs de voirie ;
- Assumer la progressivité et les compromis nécessaires afin de susciter, consolider et maintenir l'intérêt à agir de l'ensemble des acteurs internes au sein de la collectivité.

« Les facteurs clés du succès sont, de notre point de vue : l'engagement plein et entier de la collectivité et une volonté politique forte ; le portage comme un projet de performance de la collectivité piloté au plus haut niveau : Président, Vice-Présidente en charge des finances, Directeur général des services ; la qualité des relations avec la paierie départementale.
La certification des comptes nécessite une acculturation réciproque entre auditeur et collectivité. La forte mobilisation interne transversale permet une amélioration continue des process de la collectivité.
Par ailleurs, les retours d'expérience dans le cadre de l'expérimentation sont importants pour une adéquation de la certification des comptes au secteur public local » - Muriel Hennetin, DGA du Pôle Performance et Prospective du Département du Rhône.

Ce projet structurant de fiabilisation des comptes doit s'appuyer sur un diagnostic précis des forces et des faiblesses de la collectivité en termes de dispositifs de maîtrise des risques, y compris dans leurs dimensions organisationnelles et systèmes d'information. L'implication des directions générales adjointes et des directions des finances et l'appui de la direction générale des services et des élus sont indispensables pour tirer pleinement bénéfice d'un processus porteur de valeur ajoutée, en mesure de contribuer à l'éclairage du dialogue entre les Départements et l'État.

El Mehdi Lamrani
Directeur de mission
EY – Audit Secteur Public Local

5 Rapport rendu public le 23 novembre 2021.
6 cf. les dispositions du Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales adoptées, le 13 avril 2021, par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

NOMINATIONS

Encore des changements dans les Départements.
Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre magazine.

10 Aube Marie CONTOIS DGA Solidarités

Marie Contois, titulaire du Cafdes de l'Ecole des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) et d'un master Protection Sociale de l'Ecole Nationale de Sécurité Sociale (EN3S) a été directrice financière à la Msa Mam (2013-2015), directrice générale adjointe à la CPAM de l'Aube (2015-2021). Elle était directrice Enfance Famille au Département de l'Aube (Conseil départemental) depuis Avril 2021.

19 Corrèze Christiane Ayache nommée DGS du Département

Christiane Ayache est ancienne élève de Sciences Po Grenoble, titulaire d'une maîtrise de droit privé et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat. Elle a travaillé à la ville de Grenoble dans le secteur juridique (1983-1995), puis comme Directeur Général Adjoint dans le Département de l'Ain (1996-1998), Directeur général Adjoint dans le Département de Saône-et-Loire (1998_2001), directeur Général de la ville de Cassis (2001-2004), directeur général de la Ville d'Argenteuil (2004-2008), Sous-Préfet de Trinité et des Andelys(2008-2013), SGAR de la Région Limousin (2013-2015), chargé de mission auprès du Préfet de la région auvergne Rhône Alpes (2016-2017), directeur Général de la ville d'Argenteuil (2017-2019). Elle était directrice générale de la Collectivité de Saint-Martin depuis 2019. Elle prend ses fonctions auprès du président du conseil départemental, Pascal Coste.

Ille-et-Vilaine René BONDIGUEL nommé directeur de cabinet

René Bondiguel est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un diplôme de 3e cycle de l'Institut d'urbanisme de Paris. Il a été directeur général d'Habitat 29, directeur général d'Archipel habitat, puis directeur général du groupe Territoires et développement (société d'économie mixte en charge de l'aménagement de Rennes et Rennes métropole. Il était depuis avril 2014, directeur des cabinets de Rennes et Rennes métropole

83 Vaucluse François Monin nommé DGS du Département

François Monin, ancien élève de Science Po et de l'Ecole Normale Supérieure a été Consultant associé chez Puyo Consultants (1995-2000), Directeur général adjoint à la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (2000-2006), Directeur général adjoint des services du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, en charge du Pôle services aux habitants (2006-2018) Il était directeur général des services du Conseil départemental de la Haute-Loire depuis environs janvier 2019.

Il succède à Christian Bergès qui assurait l'intérim depuis le départ en juillet 2021 de Norbert Page-Relo.

89 Yonne Christophe GUICHARD-NIHOU nommé Directeur adjoint du SDIS

Diplômé de Polytech Grenoble, Christophe Guichard-Nihou a été officier superviseur au SDIS 91 (2009-2014) puis chef analyste au Service de Défense de Sécurité et d'Intelligence Economique (2014-2018), Chargé de missions, puis Chef du Groupement d'Aide au pilotage au SDIS 91 (2018-2020) Elève colonel (2020-2021)

AFIGESE

Pascal BELLEMIN élu Président

Pascal Bellemin est titulaire d'une Maîtrise ADS-DU Collectivités territoriales de montagne à l'université de Savoie Chambéry, doctorant en sciences de gestion, Chaire Optima à l'université de Pau de l'Adour depuis 2016, chargé d'enseignement en Master II Droit public collectivités territoriales à l'Université de Savoie depuis 2000.

Il est directeur des finances, du Pilotage de Gestion et des Affaires Juridiques au Département de la Savoie depuis juillet 2000.

Il remplace Françoise Fleurant-Angba à la Présidence de l'Afigese.

L'Afigese réunit sous une même bannière les professionnels territoriaux des finances publiques locales, de la gestion publique locale et de l'évaluation des politiques publiques, et plus largement du management public territorial. Ses activités reposent sur des échanges de savoirs et de savoir-faire et visent à la diffusion d'acquis professionnels par l'information, le débat et la formation.

L'association compte plus de 800 adhérents, organise une trentaine de formations chaque année, met en place une dizaine de groupes thématiques et organise tous les ans ses Assises nationales.

94 *94. Val-de-Marne Nadia LAPORTE PHOEUN rejoint l'ARS Nouvelle aquitaine*

Nadia Laporte-Phoeun directrice autonomie du Val-de-Marne rejoint l'Ars nouvelle Aquitaine comme Directrice de la Protection de la Santé et de l'Autonomie (prévention, santé environnement, addictions/précarité, parentalité, Autonomie)

AMF

Bureau exécutif
David LISMANRD, maire de Cannes (06) et président de la CA du Pays de Lérins ;
André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36) et président de la CC du Pays d'Issoudun ;
Murielle FABRE, maire de Lampertheim (67) et vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg
François DELUGA, maire du Teich (33) et président du CNFPT (qu'il quitte)
Guy GEOFFROY, maire de Combs-la-Ville (77), président de l'AMF 77 mais aussi président des Écomaires ;
Jacqueline BELHOMME, maire de Malakoff (92) ;
Philippe LAURENT, maire de Sceaux et candidat malheureux à la présidence de l'AMF
Catherine VAUTRIN, présidente du Grand-Reims (51) ;
Gaël PERDRIAU, maire de Saint-Etienne (42) et président de Saint-Etienne métropole.

Vice-présidents
André LAIGNEL; maire d'Issoudun (36) et président de la CC du Pays d'Issoudun ;
Philippe LAURENT; maire de Sceaux, vice-président de la Métropole du Grand Paris
Catherine LHERITIER, maire de Valloire-sur-Cisse (41), présidente de l'AMF 41
Nicolas DARAGON, maire de Valence (26) et président de Valence Romans Agglo ;
Guillaume GUERIN, président de la CU de Limoges métropole (87) ;
Mohamed GNABALI, maire de L'Ile-Saint-Denis (93);
Michaël DELAFOSSE, maire de Montpellier (34) et président de Montpellier Méditerranée Métropole ;
Gilles LEPROUST, maire d'Allonnes (72) ;
Caroline CAYEUX, maire de Beauvais (60), présidente de la CA du Beauvaisis et présidente de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

ENTRETIEN AVEC CÉCILE DELOZIER

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats à l'élection présidentielle dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances .

LR: Quelles perspectives pour cette nouvelle année ?
CD: Dans le domaine de la communication politique , il faut trouver la manière de toucher sa cible . Le nerf de la guerre va être la.capacité à créer les conditions de qualité d'écoute des électeurs. Lorsqu'on sort du microcosme , de l'entre-soi politique , on se rend compte à quel point il est difficile d'atteindre tous les électeurs français. Un grand nombre d'entre eux (la moitié selon les sondages) déclarent ne pas vouloir aller voter aux prochaines élections présidentielles .

LR: Est-ce par indifférence , ignorance ou esprit de rébellion ?
CD: Sûrement un peu des trois Avec un tel taux d'abstention (s'il persistait. . .) , mobiliser une voix compte double et peut influencer grandement le score final . Cette cible d'indifférents mérite d'être examinée avec grand soin. Au fond , ils sont souvent comme nous -les passionnés de politique- c'est-à-dire saturés d'informations sauf que ces informations ne sont pas politiques . Aujourd'hui le temps passé sur nos écrans ne cessent de croître à tel point que certains smartphones proposent comme fonctionnalité d'entrer soi-même une limite de durée par jour et par application. Vous jugez que vous passez trop de temps sur Instagram ? Vous demandez à votre portable de bloquer l'application à une heure par jour. La conquête de temps disponible de cerveau est le vrai défi d'aujourd'hui et de demain !

LR: Comment toucher ces personnes déjà saturées d'informations et désireuses de s'émanciper des sources de communication proliférantes?
CD: Il faut chercher leur attention . Les romains parlaient de « captatio benevolentiae ». Il faut attirer la bienveillance du public pour capter son attention .

Mais comment rivaliser avec les rebondissements du dernier épisode de « squid game »? Je prône une parole simple, juste et aussi affective .
LR: Affective ?

CD: Absolument , pour convaincre il faut parler « au cœur et à l esprit » disait Pascal . Nos femmes et hommes politiques parce qu'ils sont lettrés parlent à notre esprit de manière rationnelle et argumentée . Ce qu'il manque souvent à leur expression , c'est la dimension affective . L'émotion doit servir l'action politique non de manière démagogique mais avec le plus de naturel possible .

LR: Comment peut venir le naturel en politique ?
CD: Il s'agit d'aligner toutes les dimensions de l'expression . Lorsque les convictions , le discours et l'image vont dans le même sens , alors une personne est convaincante ! Quand il y a une distorsion entre ces trois aspects de la communication , il y a méprise ! Ainsi , Emmanuel Macron se débat-il avec l'accusation d'être arrogant, quoiqu'il en dise . . . Un regard un peu torve , un menton un peu haut , un rire un peu nerveux et patatras! . . .tout peut s'écrouler et faire s'effondrer le pacte de confiance établi entre l'émetteur du message et son récepteur .

LR: Qui , selon vous , parvient à communiquer efficacement selon ces critères ?
CD: C'est parfois subjectif mais je dirais que François Hollande au moment des attentats était « congruent » (dégageait une émotion sincèrement ressenti) tandis que Ségolène Royal a paru faussement en colère lors du débat de l'entre deux tours contre Nicolas Sarkozy pendant les présidentielles, ce qui lui fut préjudiciable.

LR: Quels conseils donneriez-vous à nos lecteurs pour trouver cet alignement vertueux ?
CD: Je les inviterais à sans cesse ré-interroger le motif de leur engagement . Quelles valeurs les animent ? Quel sentiment ont-ils face à tel problème de société ? La réflexion , l'analyse politique et les réponses proposées aux Français relèvent de leur intelligence . La qualité de leur communication relève aussi de leurs émotions . Qu'ils ne l'oublient pas et qu'ils songent qu'à ces conditions , ils pourraient toucher à nouveau des citoyens oublieux de la chose publique !

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE DE L'ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

Lutter activement contre les déserts médicaux : l'exemple du nécessaire courage politique.

L'offre de santé, avec celle de l'éducation, constitue une attente première de la population et un élément majeur de l'attractivité de nos territoires, en particulier des territoires ruraux. Les déserts médicaux ne cessent en effet de s'étendre en France et touchent en premier lieu le monde rural, mais pas seulement. Les Français aspirent à des transformations profondes des modes de vie sur fond de sentiment d'état d'urgence sociale et économique que la crise sanitaire n'est venue que confirmer.

Pas une Assemblée Générale d'Association des Maires de France, pas un déplacement dans une commune rurale, mais aussi dans bien des cas en milieu urbain ou en banlieues, sans que la question de la santé ne soit abordée.

Si des initiatives publiques fortes sont déjà prises, notamment pour construire des maisons de santé, si des mesures incitatives en direction des médecins libéraux sont nombreuses, chacun le voit, cela ne suffit pas. En 2018, près de 3,8 millions de Français vivaient dans ces zones sous-dotées en médecins généralistes (soit 5,7 % de la population), contre 2,5 millions quatre ans plus tôt. Cette rupture d'égalité n'est plus acceptable.

En novembre 2017, face à cette problématique, la Cour des comptes avait préconisé dans son rapport public thématique « L'avenir de l'Assurance maladie, assurer l'efficience des dépenses, responsabiliser les acteurs », de réguler fortement les installations en soins de ville pour rééquilibrer les effectifs libéraux en fonction des besoins de santé des populations sur le territoire, sans remettre en cause la liberté d'installation, en supprimant le conventionnement automatique avec l'Assurance maladie, celui-ci ne devant intervenir que pour répondre à des besoins de santé identifiés, variables selon les spécialités et les territoires, comme dans d'autres pays.
Je sais la réticence de certains et qui fut longtemps la mienne à aller plus loin dans les contraintes imposées aux professionnels de santé. Pourtant, je crois qu'il est aujourd'hui de notre responsabilité d'avoir le courage de franchir ce pas pour répondre aux légitimes attentes de nos concitoyens faute de quoi nous faillirions à notre engagement démocratique.

Au moment de l'examen du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), nous avons été nombreux, issus de tous les bancs, à alerter le Gouvernement et à faire des propositions en matière de lutte active contre les déserts médicaux. J'ai déposé à cet effet un amendement repris par la commission des affaires sociales, adopté par le Sénat, visant à rappeler le Gouvernement à ses engagements, encore en vain à ce stade. La loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé de 2019, a en effet notamment prévu, à la demande du Sénat, que pour les étudiants en dernière année de troisième cycle, celle-ci soit une année de pratique ambulatoire en autonomie, en priorité dans les zones caractérisée par une offre de soin insuffisante. Le Gouvernement n'a pas mis en œuvre cette disposition, alors qu'il s'y était engagé. Pourquoi ?

La cour des comptes le préconise, les maires le réclament, les familles l'exigent, les patients en ont besoin, notre responsabilité politique l'appelle.

Nous devons aller au-delà des mesures incitatives qui ont leur sens, mais ne suffisent pas, ne suffisent plus. Dans l'attente des effets du desserrement du numerus clausus, qu'il faut amplifier, nous devons agir. L'égal accès de tous aux soins ne saurait attendre, alors que chacun cotise, contribue, à une couverture de santé dont trop sont exclus, en particulier en milieu rural. Désormais même les professionnels de santé réclament des mesures plus fortes : conventionnement sélectif, stage post-doctorat, zones franches médicales, etc…

C'est ainsi que j'ai déposé une proposition de loi, cosignée par 70 Sénateurs, visant à ouvrir une nouvelle voie face à cette situation dramatique que rencontrent nos citoyens dans ces territoires sous-dotés en proposant principalement la mise en place d'un conventionnement sélectif des médecins à titre expérimental pendant trois ans dans les zones sous-dotées et le rallongement de la durée de l'internat en médecine générale, pour prévoir une année finale consistant en un stage territorial d'un an. En complément de la solution de médecins salariés qui a déjà tout son sens, mais aussi diverses mesures facilitatrices complémentaires, ces propositions doivent désormais être débattues et faire l'objet de choix courageux.

Je crois en effet que nous devons revoir nos modèles, modifier nos schémas de pensée, d'abord en s'appuyant sur la contractualisation et en prenant, au moins pour un temps, des mesures plus contraignantes si besoin, au regard du mode de financement de nos dépenses de santé. Il en va de l'intérêt général, de la santé de nos compatriotes et de l'aménagement de nos territoires.
Départementalement vôtre,
Stéphane Sautarel

DU CÔTÉS DES DÉPARTEMENTS

TOUS LES MOIS RETROUVER LES ACTUALITÉS DE NOS DÉPARTEMENTS

01.AIN : RÉPARTITION DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE GENEVOISE

Un accord entre la France et la Suisse établit la Compensation financière genevoise (CFG). Les frontaliers travaillant dans le Canton de Genève mais résidant en France sont imposés sur leurs revenus en Suisse. Certaines communes de l'Ain et de la Haute-Savoie subissent donc des charges de résidence, sans en toucher les recettes.

La CFG prévoit la rétrocession d'une partie des impôts ainsi perçus par le Canton de Genève (3,5 % de la masse salariale brute), soit 69M€ en 2021, redistribués pour le financement d'aménagements structurants. La répartition a été adoptée par l'assemblée départementale lors de la session de décembre.

02. AISNE : DÉMARCHE ACTIVE POUR LA LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le Département s'engage dans une démarche de limitation du réchauffement climatique. Le Président, Nicolas Fricoteaux veut faire évoluer les modes de fonctionnement pour mieux s'adapter à cette préoccupation importante.

06. ALPES-MARITIMES : PLAN COLLÈGES ET PROJET DE DESTRUCTION DU TNN ET PALAIS ACROPOLIS

Vote du budget primitif qui affecte 35 M€ sur le plan collège 2028 doté de 350 millions .
Affrontements entre « Estrositstes » et « Ciotistes » autour du projet de la destruction du TNN et du Palais Acropolis qu'Éric Ciotti qualifie « d'erreur environnementale, économique et [...] folie budgétaire ». Finalement, le Département a refusé les financements pour le réaménagement de la promenade du Paillon, demandant à la ville de Nice de surseoir à ce projet. La Région semble disposée à se substituer aux financements départementaux.

07. ARDÈCHE : NOUVEAU PONT

Le département a lancé la construction du nouveau pont de Charmes-sur-Rhône sur la RD11 pour un montant de 14,87 M€, afin de fluidifier la circulation. L'ancien pont sera destiné à la circulation douce.

09. ARIÈGE : TRAVAUX IMPORTANTS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Le Département entreprend de très gros travaux à l'Hôtel du département avec notamment l'isolation par l'extérieur du bâtiment avec l'idée de pouvoir économiser plus de 30% de dépenses énergétiques. Les travaux vont durer 8 mois. La préoccupation environnementale domine les travaux prévus avec notamment des façades végétalisées.

11. AUDE : RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie propose des recommandations au Conseil départemental en ce qui concerne les personnes âgées ou handicapées. Cela concerne l'égalité de traitement, l'attractivité des métiers d'aide à domicile, la prise en charge des bénéficiaires avec la mise en place des modes de consultation et d'échanges sur le modèle des conseils de la vie sociale (CVS) obligatoires pour les établissements et lieux d'accueil de vie, le financement avec des revalorisations, le soutien aux aidants, les accueils séquentiels.

12. AVEYRON : INSTALLATION DU CONSEIL DES CITOYENS

Ce conseil qui regroupe des personnes désignées et d'autres qui se sont portées candidates devra travailler notamment sur les aspects économiques et emploi. Il lui est aussi soumis le projet de mandat proposé par les élus départementaux. Un rôle consultatif qui se rapproche de celui d'un CESR au niveau régional. Il est présidé par l'ancien Président du département, Arnaud Viala.

18. CHER : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DANS UN CLIMAT OPTIMISTE

Débat d'orientation budgétaire avec des prévisions optimistes. Dues notamment à la forte augmentation des DMTO avec un record à hauteur de 35 M€. La pression immobilière liée certainement au covid et à au souhait de nombreux citadins de grandes agglomérations d'expérimenter une vie plus rurale, se fait sentir dans plusieurs endroits du département, comme le Sancerrois. Jacques Fleury, le président souligne aussi une stabilisation du nombre d'allocataires au RSA

17. CHARENTES-MARITIMES : ENQUÊTE ANNUELLE AUPRÈS DES HABITANTS

Depuis 2009, une enquête initiée par le Département cherche à connaître le bien-être des habitants. Pour cette année, il ressort :
Toujours une grande satisfaction de vivre en Charente-Maritime.
Un attachement fort à l'échelon de proximité que représente notre collectivité.
De plus en plus de contentement en matière de préservation du patrimoine, culture, protection du littoral, agriculture ...
Un bémol concernant l'entretien des routes, considéré comme une priorité pour bon nombre des concitoyens.

21. CÔTE D'OR: LE DÉPARTEMENT SAUVE L'EHPAD DE LAIGNES.

L'Ehpad de Laignes se trouvant dans une situation financière compliquée, le Département s'est engagé dans un plan de sauvegarde exceptionnel avec un soutien en trésorerie, une augmentation de la capacité d'accueil et un rachat de l'établissement pour diminuer la dette à laquelle il doit faire face. Le Président Sauvadet s'est rendu sur place pour annoncer ces différentes mesures.

21. CÔTE D'OR: ANNULATION D'UNE DÉLIBÉRATION SUR L'EAU PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF.

Le Tribunal administratif de Dijon vient d'annuler une délibération relative à la Stratégie départementale de l'eau. Pour le Président Sauvadet « le Département continuera de proposer aux communes, aux intercommunalités et aux syndicats d'eau qui le souhaitent une méthode de collaboration et de concertation, en mettant au service d'une vision partagée de l'eau ses capacités d'ingénierie » Il entend bien contester en appel cette décision « au titre de notre compétence en matière de solidarité territoriale que nous entendons assumer pleinement. » ajoute-t-il.

22. CÔTE D'ARMOR: MANIFESTATIONS POUR LE RETOUR À DEUX AGENTS DANS LES SALEUSES

Le Département est passé à un agent par saleuse à la suite de l'acquisition de nouveaux matériels. Il fait face à une fronde avec grèves, manifestations. Pour les syndicats, il y a de graves risques à n'être qu'un par saleuse.

28. EURE-ET-LOIR: INVESTISSEMENTS À HAUTEUR DE 100 M€

Le budget prévoit un investissement de 100millions d'euros dont 40 millions pour les routes, 23 millions pour les collèges.

29. FINISTÈRE : ABANDON DU PROJET DE CANTRE D'INTERPRÉTATION DES PHARES (LE SIGNAL)

Pour Maël de Calan, Président du Conseil Départemental, il s'agissait d'un projet déraisonnable avec des coûts qui augmentaient et atteignaient 12 M€ sans compter le fonctionnement. Il confirme en revanche que les projets de rénovation du musée des phares d'Ouessant et celui de la création d'un centre de conservation des phares et balises à Gouesnou sont maintenus. L'opposition trouve cela regrettable.

30. GARD: PROJET DE BUDGET

La présidente du conseil départemental, Françoise Laurent-Perrigot a présenté un projet de budget avec 845 millions d'euros en fonctionnement et 135 M€ en investissement.

31. HAUTE-GARONNE: 763,3 MILLIONS D'EUROS POUR LA LIGNE TGV QUI METTRA TOULOUSE À 3H10 DE PARIS

Le vote par le parlement d'une nouvelle « Taxe spéciale d'Equipement » permet de nouvelles recettes fiscales ce qui minore le financement à hauteur de 534 M€. Le Département est le deuxième financeur après la Région Occitanie (1,2 Milliard d'€)

31. HAUTE-GARONNE: SOUTIEN À SOS MÉDITERRANÉE POUR LES OPÉRATIONS DE SAUVETAGE DE MIGRANTS.

SOS Méditerranée qui sensibilise le grand public et les jeunes (notamment dans les collèges) au sujet des migrants, effectue en mer des opérations de sauvetage. Ainsi en 2020, ils ont secouru plus de 900 migrants. Le Département lui apporte un soutien moral et financier (100 000€)

32. GERS: LE DÉPARTEMENT EST LAURÉAT DU TROPHÉE 2 ÉTOILES DE LA PARTICIPATION ET DE LA CONCERTATION.

Cérémonie organisée par le think tank "Décider ensemble", en partenariat avec "La Gazette des communes". Il s'agit de mettre en avant les démarches participatives des associations, collectivités ou entreprises".

32. GERS: 14 MILLIONS D'EUROS POUR LA LIGNE TGV , BORDEAUX-TOULOUSE

Pour Philippe Martin, le Président, il s'agit d'« Un engagement fort, pour notre département dont l'étalement se portera sur plusieurs années, ce qui sera supportable pour la collectivité [...] mais cependant regrette que certaines collectivités de la Nouvelle Aquitaine pour des raisons idéologiques refusent de participer au financement. Il n'y a pas de solidarité territoriale ;

32. GERS: SOUPÇONS D'EMPLOIS FICTIFS

Il s'agit d'une enquête qui vise le président du Conseil départemental, ancien ministre et ancien député, sur les conditions d'embauches de ses collaborateurs parlementaires lorsqu'il était député et qui dure depuis 2017. Une mise en examen semble envisagée et le Président aurait indiqué (avant de se raviser) que dans ce cas, il démissionnerait.

37. INDRE-ET-LOIRE: PRIX TERRITORIA

Le département a reçu le prix Territoria d'or pour « la modélisation de la co-construction des espaces de vie des collégiens. Ceci récompense la volonté de travailler en concertation avec les futurs usagers, administrations et enseignants.

38. ISÈRE: NOUVEAU COLLÈGE LUCIE AUBRAC OUVERT EN JANVIER 2021

Les collégiens et leurs professeurs ont pris possession des locaux du nouveau collège Lucie Aubrac le 3 janvier dernier. Ils avaient déjà eu

l'occasion de visiter le chantier durant le mois de décembre. Ils ont été aussi associés par le biais de plusieurs projets pédagogiques. Cette démarche collaborative a présidé à l'implantation même de l'établissement puisque ce sont les habitants qui ont choisi l'emplacement et ont fait connaître leurs préoccupations (sécurité, nouveaux équipements culturels et sportifs). Ils ont été associés tout au long du chantier grâce à des réunions d'information et des visites. L'investissement total est de l'ordre de 20M€. Le Président, Jean-Pierre Barbier, a souligné la rapidité de la construction puisque les premiers travaux ont commencé en Janvier 2020.

40. LANDES : LE DÉPARTEMENT VOTE EN FAVEUR DE LA LGV

Le conseil départemental a approuvé le plan de financement des deux branches du projet GPSO, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, par 23 voix pour, 3 contre et 4 abstentions. Pour le Président, Xavier Fortinon, « La seule question qui vaille, c'est voulons-nous oui ou non la LGV entre Bordeaux et Dax via Mont-de-Marsan ? »

41.LOIR-ET-CHER : NICOLAS SARKOZY DÉCORE DE LA LÉGION D'HONNEUR MAURICE LEROY, ANCIEN MINISTRE, DÉPUTÉ HONORAIRE ET ANCIEN PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

42. LOIRE : LE DÉPARTEMENT MODERNISE SES FINANCES

Il s'agit du dispositif expérimental du Compte financier unique (CFU) qui a pour objectif de moderniser, simplifier et fiabiliser la comptabilité des finances des collectivités locales. Le Département vient de signer une convention avec la Direction départementale des finances publiques l'autorisant à réunir son compte administratif et son compte de gestion en un seul compte, le Compte financier unique. L'information contenue dans le CFU devrait être plus transparente et plus lisible, d'optimiser la gestion du patrimoine et de justifier la dépense des fonds publics auprès des citoyens au moyen d'une comptabilité plus claire et plus simple.
Après cette période de test, le Compte financier unique pourrait être généralisé à toutes les collectivités locales en 2024.

44. LOIRE-ATLANTIQUE: PROTECTIONS PÉRIODIQUES GRATUITES DANS LES COLLÈGES

Le Département de Loire-Atlantique vient d'équiper l'ensemble des collèges publics et privés en distributeurs de protections menstruelles en libre accès, soit 282 points de distribution. Avec des serviettes biologiques afin de préserver la santé des utilisatrices.

44. LOIRE ATLANTIQUE: PARTENARIAT DÉPARTEMENT/ COMMUNES

Le Président, Michel Ménard, a rencontré les maires du département le 6 décembre pour présenter les services proposés par le Conseil Départemental : aides financières au travers de contrats, soutien en ingénierie… Une enveloppe de 150 M€ est consacrée à ces aides entre 2020 et 2026. Au cours de cette réunion ont été abordés principalement trois thèmes importants : la place des séniors, la zéro artificialisation des sols et les cœurs de bourg de demain.

45. LOIRET: PROJET DE MANDAT ET POLITIQUE TOURISTIQUE

Au cours de la session de décembre 2021, le Président, Gaudet a présenté un projet de mandat pour la période 2021-2028. L'assemblée a aussi choisi un opérateur pour la gestion de 2 campings (société Seasonova) qui s'inscrivent dans le projet de slow tourisme et particulièrement dans la thématique « Le Loiret au fil de l'eau. En effet le Département est propriétaire depuis peu du canal d'Orléans qu'il restaure et met en valeur.

45. LOIRET: UNE COP INTERNE POUR UNE STRATÉGIE BAS CARBONE.

Cette COP réunit agents, élus, SDIS, organisations syndicales qui doivent déterminer les 5 actions qui leur paraissent le plus importantes dans ce domaine. L'objectif est la diminution du bilan carbone de 25% en 2030.

47. LOT-ET-GARONNE: DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT.

D'après certains élus départementaux, des difficultés de recrutement pourraient retarder l'ouverture de Center Parcs en avril 2022

47. LOT-ET-GARONNE: LA DÉMARCHE DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN DISTINGUÉE AU NIVEAU NATIONAL.

Cette instance, dont nous avons déjà parlé, est composée de 42 membres tirés au sort et représentant les 21 cantons du territoire. Les trophées de la participation et de la concertation organisés par Décider ensemble et notre confrère La Gazette des communes, ont récompensé cette initiative.

47. LOT-ET-GARONNE. TENSION AVEC LA CGT.

La CGT du conseil départemental a dénoncé auprès du procureur un "délit d'entrave au fonctionnement du comité d'hygiène sécurité et conditions de travail" au sein du conseil départemental notamment "l'absence de convocation du CHSCT après le rapport de l'Inspection du travail" ou encore "le plan d'actions qui n'a pas été communiqué aux représentants du personnel.". Le syndicat saisit aussi le tribunal administratif au sujet d'un refus, par la collectivité, de reconnaître le droit de retrait d'agents de l'ASE. Du côté du département, on précise que le délit d'entrave n'existe pas dans le secteur public et l'on met en avant les recrutements votés pour soulager l'ASE.

48. LOZÈRE: ELABORATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TOURISTIQUE.

Le Département a engagé une réflexion avec les acteurs locaux pour définir sa stratégie touristique 2022-2028. Elle intègre la modification des attentes des touristes avec une forte préoccupation environnementale et la recherche d'un tourisme plus durable. Les ateliers de travail se penchent sur la qualité de l'accueil, la désaisonnalisation, les cibles prioritaires, les activités par temps de pluie, la consommation de la Lozère par les Lozériens.

48. LOZÈRE: POINT CONSEIL BUDGET.

La collectivité vient d'être labellisé « Point conseil budget (PCB)», pour la période 2021-2023. Les accueils de ces « Points conseil budget » seront réalisés dans les Maisons des solidarités, par les conseillers en économie sociale et familiale (CESF) du Département. Les PCB sont une porte d'entrée pour inciter les gens à demander des conseils, quelle que soit leur problématique budgétaire. En cas de besoin, un accompagnement plus complet peut être envisagé.

50. MANCHE: REVENDICATIONS DANS LE SECTEUR SOCIAL.

Une cinquantaine d'agents du social se sont imposés en début de session. Les représentants des différents syndicats ont pris la parole devant les élus pour souligner que les économies réalisées le sont au détriment des plus précaires. Pour Philippe Bas, ancien Président, ceci est dû au désengagement de nombreuses institutions que le Département compense mais sans doute pas assez vite face à la dégradation de la situation sociale. L'opposition considère qu'il y a surtout une politique d'affichage. Le nouveau Président, Jean Morin, s'était engagé à des recrutements lors de son élection. L'Assemblée a voté le recrutement de 20 nouveaux agents qui devraient arriver au printemps, mais pour les syndicats, il faut maintenant des actes.

54. MEURTHE-ET-MOSELLE: BUDGET ET PRIORITÉS

Vote du budget primitif à hauteur de 831,62 M€, avec des dépenses de fonctionnement de 700 M€ et la volonté de privilégier 5 axes : Offrir à la jeunesse les conditions de son émancipation, prendre soin de chaque Meurthe-et-Mosellan en faisant vivre les solidarités, protéger l' environnement et amplifier la transition écologique et solidaire, agir au cœur des territoires en développant des modèles plus vertueux, permettre à chacun-e d'être acteur de son Département.

59. NORD: LES VERTS DÉNONCENT CERTAINS PROJETS FINANCÉS PAR LA « RÉSERVE DÉPARTEMENTALE ».

Pour les élus verts on assiste sur cette ligne (Actions d 'intérêt local) laissée à la libre appréciation des conseillers départementaux sur leur canton à une dérive clientéliste et à un saupoudrage inefficace. Ils pointent certains projets comme la réintroduction de faisans, aide à l'équipement de jeunes golfeurs ou un voyage à Disneyland.

49. MAINE-ET-LOIRE: DÉCISION MODIFICATIVE ; AJUSTEMENT DES DMTO

Montant important pour les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) qui devraient atteindre le chiffre de 150 M€ contre 100 M€ il y a deux ans, et que dans le BP, il était prévu 105 M€). La présidente recommande néanmoins la prudence face à une recette qui peut s'avérer très volatile.

53. MAYENNE: TENSION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LAVAL AGGLOMÉRATION.

Le Président du conseil Départemental dénonce des divergences et l'heure ne semble pas à une franche collaboration.

53. MAYENNE: IMPLANTATION D'AMAZON

Il existe un projet de plateforme logistique Amazon à Saint-Berthevin de 185.000 mètres carrés . Pour le Président du département, Olivier Richefou, il s'agit là d'une opportunité à saisir avec 1000 emplois à la clé, et il regrette la position des élus de Laval qui parlent d'Amazon comme une entreprise qui ne paie pas d'impôts en France..

56. MORBIHAN: BUDGET 2022 ET FUSION DES OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Un budget en hausse de 7% à près de 800 M€. Le conseil départemental approuvé le projet de fusion des trois offices publics de l'habitat (Bretagne Sud Habitat, Lorient Habitat et Vannes Golfe habitat) qui représentera la gestion de 3000 000 logements

59. NORD: LE DÉPARTEMENT DU NORD PROPOSE 6 TRAILS DANS LES ESPACES NATURELS

Il s'agit d'un challenge inédit (de janvier à novembre 2022) qui doit permettre aux Nordistes de découvrir les espaces naturels et touristiques du Nord tout en pratiquant une activité physique : le trail ou la course de nature. « Six parcours ont été retenus pour leur qualité, leur originalité et leur attractivité, explique Patrick Valois, vice-président en charge de l'environnement. Des dunes, des sentiers, des pavés, des monts, etc. sont au programme. Notre volonté est d'assurer un équilibre entre la préservation de la nature et l'ouverture aux usages sportifs. Les deux ne sont pas incompatibles, loin de là. Ça participe également à l'attractivité des territoires concernés ».

38. ISÈRE: NOUVEAU COLLÈGE LUCIE AUBRAC OUVERT EN JANVIER 2021

Les collégiens et leurs professeurs ont pris possession des locaux du nouveau collège Lucie Aubrac le 3 janvier dernier. Ils avaient déjà eu

61. ORNE: LE DÉPARTEMENT A VOTÉ SON BUDGET

Le 10 décembre sous la présidence de Christophe de Balorre. Budget à hauteur de 416 M€ avec 90 M€ d'investissements dont 16M€ pour les aménagements routiers.
A noter aussi la volonté de former et recruter des assistants familiaux, l'implication dans le déploiement du Centres départemental de santé, avec ses centres territoriaux et leurs antennes, le recrutement d'une dizaine de médecins salariés qui a permis à 1 600 Ornais de retrouver un médecin traitant.

63. PUY-DE-DÔME : SOUTIEN À LA DÉMARCHE « MA COMMUNE AU NATUREL »

Le département soutient les communes qui adhèrent à cette politique visant à améliorer le cadre de vie et le respect de l'environnement. (Actions en faveur de la transition écologique).
Un jury départemental évalue : le patrimoine végétal, la gestion environnementale, la qualité de l'espace public, la pertinence des aménagements paysagers, ou encore la promotion de la démarche vis-à-vis des habitants et des visiteurs.

64. PYRÉNÉES-ATLANTIQUES: 54 M€ POUR LA LGV

Le Département a voté une somme de 54 millions pour le tronçon Bordeaux-Dax (35 favorables sur 54 élus). A noter que le Conseil départemental était sollicité pour un montant de 140 M€ et qu'aucune garde n'est prévue en Pyrénées-Atlantiques.

64. PYRÉNÉES-ATLANTIQUES: BUDGET, LOGEMENT ET AUTONOMIE.

Le Département a voté son budget à hauteur de 408 M€ avec un effort pour la partie autonomie avec une rallonge de 7,3 M€ (soutien à l'ensemble des Saad (publics ou privés) et 22 M€ pour le « Plan Logement 64 » constitué de 4 axes : requalification des logements vacants sur l'ensemble du territoire, constitution d'une réserve foncière, mobilisation de tous les fonciers publics bâtis et non bâtis en vue de produire du logement, et développement de la capacité de production via une « consolidation » de l'Office 64 de l'habitat.)

65. HAUTES-PYRÉNÉES: LGV BORDEAUX TOULOUSE

Unanimité au Département pour la LGV Bordeaux-Toulouse dont les travaux devraient commencer en 2024. Cette liaison réduira les durées de trajet notamment avec un Toulouse-Paris à 3h10. La participation du département s'élèvera à 3,7 millions d'euros remboursable sur 40 ans, soit 60 000 € par an.

66. PYRÉNÉES-ORIENTALES: BUDGET 2022

Vote du budget 2022 qui s'élève à 770 M€ avec un investissement à hauteur de 160,9 M€ soit 337 € par habitant pour une moyenne nationale se situant de 220 € par habitant.

72. SARTHE: ARRIVÉE DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES SUR LE TERRITOIRE.

Nous avons déjà évoqué cette intéressante initiative qui consiste à aider les usagers ayant des difficultés avec le numérique. 16 agents ont été embauchés. Cette démarche vers les usages va de paire avec l'installation de la fibre puisque le Département devrait être entièrement couvert à la fin 2022.

72. SARTHE: EXPOSITION À L'ABBAYE DE L'EPAU

A l'abbaye Royale de l'Epau, une nouvelle exposition qui mêle trois points forts du leu : la nature, la musique et l'art, à travers un bestiaire utopique. Il s'agit d'un voyage à la fois naturaliste et artistique. 12 œuvres utopiques entre entomologie et musicologie. Jusqu'au 31 mars 2022. Abbaye Royale de l'Epau , route de Changé, Yvré-l'Evêque.

76. SEINE-MARITIME: COUP DE POUCE POUR LES CINÉMAS.

Face à la baisse de fréquentation des cinémas liée à la crise Covid, le département a décidé d'acheter 11 000 places de cinéma distribués aux 5 500 agents de la collectivité comme cadeau de fin d'année.

76. SEINE-MARITIME: PACK INSTALLATION

Depuis 2011, le Pass installation permet aux 18-30 ans, domiciliés en Seine-Maritime, de bénéficier d'une aide de 100€ pour s'équiper auprès d'associations ou d'entreprises d'insertion recyclant du matériel d'occasion lors de leur première installation dans un logement autonome. Il évolue et devient Pack Installation et apportera ainsi une aide de 300€ pour faciliter l'installation de jeunes travailleurs dans le département.

76. SEINE-MARITIME: CONTOURNEMENT EST DE ROUEN

Le Gouvernement lance la procédure de désignation du concessionnaire de la liaison A28/A13, dite Contournement Est de Rouen. Il s'agit d'un projet défendu de longue date par la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime qui apportent tous deux la part financière des collectivités locales, soit 205 millions d'euros pour le Conseil régional et 40 millions d'euros pour le Conseil départemental.

88. VOSGES: VOTE DU BUDGET

Vote du budget : 494,3 millions d'euros (+ 3,7% par rapport à 2021) avec un investissement à hauteur de 90 M€. La priorité est mise sur trois axes : jeunesse (75 M€), la transition écologique (7M€) et les services publics de proximité (23M€) et les actions s'intègrent au plan « Vosges ambitions 2027)

92. HAUTS-DE-SEINE: MISE À DISPOSITION D'ORDINATEURS POUR LES COLLÉGIENS

Le Département a adopté la mise à disposition d'équipements informatiques pour les jeunes issus des familles les plus modestes. Cette mesure permet de fournir 20 000 ordinateurs distribués, pour les enfants éligibles, soit un quart des collégiens. Les ordinateurs seront conservés durant toute la scolarité au collège.

93. SEINE-SAINT-DENIS: POLLUTION DES EAUX USÉES

Dans le même temps, le conseil départemental a déposé plainte à l'encontre des gérants de Paris France Détartrage société qui serait à l'origine d'une pollution des eaux usées pour infraction sur le réseau dont il assume en partie la responsabilité.

971. GUADELOUPE: GUY LOSBAR ÉLU PRÉSIDENT

Le 6 décembre a eu lieu l'élection du président du conseil départemental pour donner suite au renouvellement partiel des 31 et 7 novembre dernier. Guy Losbar (ancien maire de Petit bourg) , seul candidat a été élu avec 26 voix et 16 bulletins blancs. Le nouveau Président a dénoncé les récentes violences et insisté sur la vétusté des logements en Guadeloupe.

974. RÉUNION: CONSOMMATION LOCALE ET PRODUCTION PÉI

Des élèves de collège ont récemment visité une exploitation agricole et participé à des ateliers de découverte du métier d'agriculteur, d'empotage, d'agro-écologie... Puis, ils ont procédé à la mise en sac et à la distribution des paniers fraîcheur aux quelque 400 collégiens que compte l'établissement. Le Département souhaite mener cette action dans 14 collèges de La Réunion, pour sensibiliser les jeunes à consommer localement et à découvrir ou à redécouvrir la production péi. L'opération est accompagnée de visuels pédagogiques exposés dans la cour du collège indiquant les origines des produits, les saisonnalités, les terroirs, les modes de production, les variétés, les qualités nutritionnelles et gustatives des produits et les nombreux avantages de produire localement et de consommer péi.

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE : L'ADF ET LES DÉPARTEMENTS DÉCLARENT LEUR FLAMME À PARIS 2024

Les Départements de France, partenaires historiques, sont les maillons indispensables à la réussite des JO Paris 2024. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée des Départements de France s'est engagée dès 2019 aux côtés du comité d'organisation dans le Label Terre de Jeux 2024.

Lors des Assises de Bourg-en-Bresse, les Départements de France ont signé un protocole d'accord avec Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, en présence de Marie-Amélie LE FUR, Présidente du CPSF, afin de renforcer cette collaboration en devenant les partenaires institutionnels majeurs pour co construire et animer le Relais de la Flamme.

Les Départements de France, partenaires historiques, sont les maillons indispensables à la réussite des JO Paris 2024. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée des Départements de France s'est engagée dès 2019 aux côtés du comité d'organisation dans le Label Terre de Jeux 2024.

Lors des Assises de Bourg-en-Bresse, les Départements de France ont signé un protocole d'accord avec Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, en présence de Marie-Amélie LE FUR, Présidente du CPSF, afin de renforcer cette collaboration en devenant les partenaires institutionnels majeurs pour co construire et animer le Relais de la Flamme.

DU CÔTÉS DES DÉPARTEMENTS

TOUS LES MOIS RETROUVER LES ACTUALITÉS QUI FONT NOS DÉPARTEMENTS

ENVOYER NOUS VOS ACTUALITÉS

JP.DELBONNEL@LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR

ACTUALITÉS JURIDIQUES

Mathilde Haas
Avocate au Barreau de Paris
Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

#PROTECTIONSOCIALE

Les montants de la participation des collectivités territoriales au financement des garanties en matière de prévoyance et de complémentaire santé seront bientôt fixés.

Le projet du décret d'application tant attendu de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire des fonctionnaires a été soumis à l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

L'ordonnance prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de participer au financement :

- A partir du 1er janvier 2025, des garanties de leurs agents en matière de prévoyance en prenant en charge au moins 20% d'un montant de référence fixé par décret ;
- A partir du 1er janvier 2026, des garanties de leurs agents en matière de complémentaire santé en prenant en charge au moins la moitié d'un montant de référence fixé par décret.

Elle laissait donc au décret la charge de fixer les montants de référence et les « les garanties minimales que comprennent les contrats ».

Ce projet de décret prévoit un montant de référence fixé à 27 euros en matière de prévoyance soit une participation minimum de 5,40 euros. En matière de complémentaire santé, la participation mensuelle ne pourra être inférieure à la moitié d'un montant de référence fixé à 30 euros.

Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

#DROITLOCAL

Un décret rénove la commission du droit local d'Alsace-Moselle.

Un décret n°2021-1580 du 7 décembre 2021 relatif à la commission du droit local d'Alsace-Moselle abroge le décret n° 2014-52 du 23 janvier 2014 relatif à la commission du droit local d'Alsace-Moselle pour prévoir le rattachement de cette commission au Premier ministre, élargir sa composition, étendre ses attributions consultatives et préciser ses modalités de fonctionnement.

Le Premier ministre ou tout ministre intéressé pourra soumettre à l'avis de la commission du droit local d'Alsace-Moselle tout projet de loi, d'ordonnance ou de décret modifiant, abrogeant ou supprimant des dispositions législatives ou réglementaires applicables spécifiquement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (article 2 du décret).

La commission du droit local d'Alsace-Moselle est composée de représentants des collectivités territoriales, d'acteurs des secteurs économique, social, cultuel, de représentants des administrations de l'Etat et de représentants des juridictions administrative et judiciaire (article 3 du décret).

Elle comprendra notamment le Président du conseil régional de la région Grand Est et les présidents du conseil départemental de la Moselle et la Collectivité européenne d'Alsace.

Décret n° 2021-1580 du 7 décembre 2021 relatif à la commission du droit local d'Alsace-Moselle

#PROCEDURE

Une nouvelle cour administrative d'appel à Toulouse dès le 1er janvier 2022.

A compter du 1er janvier 2022, la France comptera une nouvelle cour administrative d'appel à Toulouse dont le ressort comprendra Montpellier, Nîmes et Toulouse.

La nouvelle cour administrative d'appel sera compétente pour *« pour connaître des requêtes qui, relevant de sa compétence territoriale en vertu de l'article 2, sont enregistrées à compter du 1er mars 2022. ».*

Toutefois, pour désengorger les cours administratives d'appel de Bordeaux et de Marseille,

« les requêtes qui relèvent de la compétence territoriale de la cour administrative d'appel de Toulouse et qui, enregistrées au greffe de la cour administrative d'appel de Bordeaux ou à celui de la cour de Marseille à compter du 1er mai 2021, n'ont pas été inscrites à un rôle de ces cours avant le 1er mars 2022 sont transmises à la cour administrative d'appel de Toulouse par le président de la cour auprès de laquelle elles ont été enregistrées. »

Décret n°2021-1583 du 7 décembre 2021 portant création de la cour administrative d'appel de Toulouse

#TELETRAVAIL

Les femmes enceintes et les proches aidants pourront télétravailler plus de 3 jours par semaine.

Un décret du 21 décembre 2021 transpose les évolutions réglementaires et des principes directifs en matière de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Selon la notice du décret, « l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique du 13 juillet 2021, signé à l'unanimité par la ministre de la transformation et de la fonction publiques, les neuf organisations syndicales des trois versants de la fonction publique, et les employeurs territoriaux et hospitaliers a acté des évolutions réglementaires et des principes directifs en matière de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Le décret vise à les transposer en ce qui concerne les quotités de télétravail maximales des femmes enceintes et des proches aidants. ».

Le décret modifie l'article 4 du décret du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Désormais, les femmes enceintes et les agents éligibles au congé de proche aidant peuvent demander qu'il soit dérogé aux conditions fixées à l'article 3 du décret selon lequel le télétravail ne peut excéder trois jours par semaine et le temps de présence sur le lieu de travail ne peut être inférieur à deux jours par semaine.

Décret n° 2021-1725 du 21 décembre 2021 modifiant les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature

#ASSISTANTESMATERNELLES
Un décret modifie les conditions d'agrément et la capacité d'accueil des assistants maternels.

Pris en application de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, un décret instaure « une instance locale de gouvernance intégrée des services aux familles, le comité départemental des services aux familles, en substitution de la commission départementale de l'accueil du jeune enfant. Il modifie en outre les conditions d'agrément et la capacité d'accueil des assistants maternels, notamment en ce qui concerne les informations figurant sur la décision d'agrément et les possibilités d'accueillir des enfants au-delà de la capacité prévue par l'agrément. »

Le comité départemental des services aux familles substituant la commission départementale de l'accueil du jeune enfant est défini comme « une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles ». Il est chargé d'établir un schéma départemental des services aux familles pluriannuel comportant un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil, un plan d'actions départemental organisant le maintien et le développement de l'offre d'accueil et une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements.

S'agissant des informations figurant sur la décision d'agrément, elles sont désormais plus nombreuses et détaillées. La décision doit mentionner le nombre d'enfants que l'assistant maternel est autorisé à accueillir simultanément, le nombre maximal d'enfants pouvant être simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel, y compris ses propres enfants, indiquer les modalités dans lesquelles le nombre d'enfants accueillis peut être augmenté, les obligations d'information et de déclaration prévues à l'article R. 421-39 que doit respecter l'assistant maternel, préciser que l'assistant maternel peut aider à la prise de médicaments ainsi que la durée et le contenu des formations reçues par le professionnel.

Le décret du 14 décembre 2021 fait également une large place à l'information de l'assistant maternel en lui remettant divers documents d'information relatifs à la formation, au suivi et à l'accompagnement dont le professionnel pourra bénéficier.

Sur la capacité d'accueil, le décret permet à l'assistant maternel d'accueillir un enfant de plus que le nombre autorisé, « dans la limite de 50 heures par mois et sous réserve du respect de conditions de sécurité suffisantes », afin d'assurer la continuité de l'accueil des enfants.

Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

#RH
Une autorisation spéciale pour les agents en cas d'annonce d'une pathologie chronique ou d'un cancer chez l'enfant.

La loi visant à l'accompagnement des enfants atteints de pathologie chronique ou de cancer est parue au JO du 18 décembre 2021.

Pour les fonctionnaires, cette loi vient modifier le II de l'article 21 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en ajoutant aux autorisations spéciales d'absence le cas de *« l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez l'enfant ».*

Loi n° 2021-1678 du 17 décembre 2021 visant à l'accompagnement des enfants atteints de pathologie chronique ou de cancer

#CYBERSECURITE
Un rapport sénatorial déplore l'insuffisante prise de conscience des collectivités territoriales des cybermenaces.

En 2020, près de 30% des collectivités territoriales auraient été victimes d'une attaque au rançongiciel. Le nombre de cyberattaques aurait augmenté de 50% par rapport à 2019.

Pourtant, les collectivités territoriales peinent à prendre la mesure de la menace qui pèse sur elles. C'est ce qui ressort du rapport d'information sur les collectivités territoriales face au défi de la cybersécurité.

Une table ronde organisée le 28 octobre 2021 sur les collectivités territoriales face au défi de la cybersécurité avait déjà permis de dégager 4 grands axes :

- Sensibiliser les élus communaux et intercommunaux ainsi que leurs services aux enjeux de la cybersécurité
- Appliquer le principe de subsidiarité en matière de politique de sécurité numérique
- Mettre en place des plans ou des procédures de continuité et de reprise d'activité en cas de survenance d'une crise d'origine numérique
- Revaloriser les fonctions de RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'information) dans les collectivités d'une certaine taille

La première partie du rapport revient sur la prise de conscience tardive et insuffisante des cybermenaces. La seconde partie déplore un dispositif de cyberprotection publique développé mais peu accessible aux petites collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales face au défi de la cybersécurité - Rapport d'information n°283 de M. Serge BABARY et Mme Françoise GATEL, fait au nom de la délégation aux entreprises et de la délégation aux collectivités territoriales

#JURISPRUDENCE
#ELECTIONS
Le tribunal administratif de Rennes valide, malgré l'écart de 5 voix, les élections départementales du canton de Brest 3-Plouzané.

En juin dernier, le binôme de la liste d'union de la droite et du centre, Alliance pour le Finistère, formé par Madame Emmanuelle Tournier et Monsieur Yves Du Buit, avait remporté les élections avec seulement 5 voix d'avance.

Le binôme socialiste perdant avait formé une protestation électorale fondée notamment sur la méconnaissance des articles L. 48-2 et L.52-1 du code électoral. Etaient en cause, un tract diffusé que les candidats déçus considéraient comme polémique et tardif, ainsi que deux numéros du bulletin municipal de la commune de Plouzané, dont Monsieur Du Buit est maire, considérés par les protestataires comme constitutifs d'une campagne de promotion publicitaire.

Malgré le faible écart de voix, le tribunal administratif de Rennes a validé les résultats des élections départementales dans le canton de Brest 3 - Plouzané en estimant qu'aucun des griefs développés par les candidats du binôme socialiste de Finistère et Solidaires n'était fondé.

L'issue finale de ce contentieux est d'autant plus importante que la nouvelle majorité du département du Finistère, aujourd'hui présidé par Maël de Calan, ne tient qu'à un canton.

Tribunal administratif de Rennes, 27 décembre 2021, n°2103414

ACTUALITÉS JURIDIQUES

Mathilde Haas
Avocate au Barreau de Paris
Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

#JURISPRUDENCE
#RIFSEEP

Le principe de parité entre les fonctions publiques s'oppose au maintien de l'IFSE aux agents territoriaux en cas de congé de longue durée ou de longue maladie.

Le Conseil d'Etat a jugé illégal le maintien de l'IFSE aux agents de Charleville-Mézières en cas de congé de longue durée ou de longue maladie au nom du principe de parité entre les agents relevant des différentes fonctions publiques.

La commune de Charleville-Mézières avait institué au profit de ses agents, par une délibération du 21 décembre 2017, un RIFSEEP comprenant une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA).

Le préfet avait déféré la délibération devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui l'avait annulée. La cour administrative d'appel de Nancy, sur appel de la commune de Charleville-Mézières, avait annulé le jugement. Le ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy.

Après avoir rappelé que « les fonctionnaires de l'Etat placés en congé de longue maladie ou de longue durée n'ont pas droit au maintien des indemnités attachées à l'exercice des fonctions, au nombre desquelles figure l'IFSE prévue à l'article 1er du décret du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat », le Conseil d'Etat a jugé qu'en prévoyant le maintien de plein droit de l'IFSE aux agents en cas de congé de longue durée ou de longue maladie, la commune de Charleville-Mézières a instauré un régime plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat.

Or, le principe de parité qui suppose une égalité de traitement entre les fonctionnaires de l'Etat les fonctionnaires territoriaux s'y oppose.

Par suite, le Conseil d'Etat juge que la commune de Charleville-Mézières ne pouvait légalement prévoir le maintien de plein droit du versement de l'IFSE au profit de ses agents placés en congé de longue durée ou de longue maladie.

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy a ainsi été annulé et la requête présentée par la commune de Charleville-Mézières devant la cour administrative d'appel de Nancy a été rejetée.

CE, 22 novembre 2021, n°448779

#JURISPRUDENCE
#MARCHESPUBLICS

Le Conseil d'Etat adopte une interprétation pragmatique des dispositions de l'article R. 2151-6 du code de la commande publique.

Une commune a passé une procédure de passation d'une délégation de service public pour l'exploitation de 9 lots de plages. Une société a transmis sa candidature dans les délais, puis a, quelques jours après mais toujours dans les délais, envoyé une copie de sa licence d'exploitation IV.

La commune a indiqué à la société « qu'elle avait bien reçu ses deux courriers mais qu'elle n'avait, en vertu de l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, ouvert que le dernier d'entre eux, que la commission de délégation de service public avait rejeté comme constituant une candidature incomplète ».

La société a demandé au juge des référés du tribunal administratif de Toulon d'ordonner à la commune de procéder à un nouvel examen et à un nouveau classement des offres reçues. Le juge des référés a rejeté sa demande. La société demandait au Conseil d'Etat d'annuler l'ordonnance et de faire droit à sa demande.

Aux termes de l'article R. 2151-6 du code de la commande publique sur lequel s'est fondée la commune *« le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. ».*

La commune n'a donc tenu compte que du *« dernier pli et, le regardant comme constituant la seule candidature transmise par la société TDS, l'a rejetée comme incomplète. ».*

Mais le Conseil d'Etat n'a pas eu la même appréciation que la commune.

Dans un premier temps, la plus haute juridiction rappelle que les dispositions de l'article R. 2151-6 du code de la commande publique ne sont pas applicables à la passation de concessions.

Dans un second temps, le Conseil d'Etat a considéré, avec pragmatisme, que la commune aurait dû *« constater que la seconde transmission ne comportait qu'un document et ne pouvait être raisonnablement regardée comme se substituant au dossier de candidature transmis antérieurement. »* peu importe si le règlement de la consultation indiquait *« si vous devez modifier ou rajouter une pièce à votre réponse déjà déposée : tout déposer à nouveau et au complet car le dernier envoi prévaut !!! ».*

L'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif a donc été annulée et il a été enjoint à la commune de reprendre la procédure de passation de la délégation de service public.

CE, 20 décembre 2021, n°454801

#JURISPRUDENCE
#DROITSYNDICAL

L'interdiction d'accès aux locaux n'est pas une mesure d'ordre intérieur lorsque l'agent est responsable syndical et qu'il se trouve de fait privé d'accès au local syndical.

Un agent a demandé d'annuler la décision d'un directeur lui interdisant d'accéder aux locaux de la direction et lui demandant de restituer la clé du local syndical et du panneau d'affichage syndical, ainsi que son badge. Le tribunal administratif avait rejeté sa demande pour irrecevabilité au motif que la décision serait une mesure d'ordre intérieur. La cour administrative d'appel a également rejeté son appel contre ce jugement.

Après avoir rappelé que « les mesures prises à l'égard d'agents publics qui, compte tenu de leurs effets, ne peuvent être regardées comme leur faisant grief, constituent de simples mesures d'ordre intérieur insusceptibles de recours. », le Conseil d'Etat précise qu'il en va différemment lorsque cette décision pourrait porter atteinte à l'exercice de la liberté syndicale.

En l'espèce, la personne concernée « avait la qualité de responsable syndicale » et « accédait à ce titre au local syndical ainsi qu'au panneau d'affichage syndical ». Par conséquent, le Conseil d'Etat juge que la décision du directeur portait atteinte à l'exercice de la liberté syndicale qui est au nombre des droits et libertés fondamentaux et ne présentait pas le caractère d'une mesure d'ordre intérieur mais constituait « un acte susceptible de recours ».

Le Conseil d'Etat a ainsi annulé l'arrêt de la cour administrative d'appel de Paris et lui a renvoyé le soin de juger l'affaire au fond.

CE, 10 décembre 2021, n°440458

#EVALUATION
#POLITIQUESPUBLIQUES

Le Conseil d'Etat et la Cour des comptes ont organisé un colloque sur l'évaluation des politiques publiques.

Le mercredi 1er décembre 2021, le Conseil d'Etat et la Cour des comptes ont organisé un colloque sur l'enjeu de l'évaluation des politiques publiques territoriales et partagées.

Dans son discours d'ouverture, Bruno Lasserre a rappelé que le principe de l'évaluation a commencé à se diffuser dans les régions autour des années 90 sous l'influence de la construction européenne afin de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds européens perçus.

Le vice-président du Conseil d'Etat a également indiqué les raisons plurielles qui freinent le développement de l'évaluation des politiques publiques :

- *Difficultés structurelles ;*
- *Décalage entre le temps de la politique et le moment de l'évaluation ;*
- *Réticences liées au risque d'appréciation négative ;*
- *Calendrier électoral et fait majoritaire qui rendent difficiles des évaluations ex ante sur des points validés par les électeurs.*

Deux tables rondes ont permis de s'interroger sur le bilan de l'évaluation des politiques territoriales et partagées et de dégager des pistes pour l'améliorer. Si l'échelon local est unanimement considéré comme l'échelon pertinent, même pour l'évaluation d'une politique nationale, force est de constater que le département était à la peine en matière d'évaluation.

Le colloque est visionnable sur le site du Conseil d'Etat.

L'enjeu de l'évaluation des politiques publiques territoriales et partagées – Colloque du 1er décembre 2021 organisé par le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes au Palais Royal

LIVRES

Les choix de Simon Houdebert

Immigration, par Patrick STEFANINI

L'immigration électrise périodiquement notre débat public. Mais son irruption sur la scène politique et médiatique se fait le plus souvent à partir de données anciennes, incomplètes ou habilement maquillées. Une méconnaissance de la réalité, entretenue par l'extrémisme d'un côté, par le politiquement correct de l'autre. Ce livre dresse le tableau de l'immigration en France depuis vingt ans. Il permet d'en finir avec le déni soigneusement orchestré par quelques démographes ayant pignon sur rue, lesquels tentent d'occulter la réalité de la vague migratoire massive qui affecte notre pays.

Préfet de région et Conseiller d'Etat, Patrick Stefanini a consacré à ce problème une grande partie de sa vie professionnelle, dans les divers postes de responsabilité qu'il a occupés auprès de Robert Pandraud, Alain Juppé, Dominique de Villepin et enfin Nicolas Sarkozy et Brice Hortefeux. Il a retiré de cette expérience concrète des convictions fortes qu'il exprime ici sans détour. Il décrit l'impuissance de nos gouvernements à maîtriser l'immigration alors même que la France, affaiblie économiquement, a vu ses capacités d'accueil se restreindre et a laissé s'abîmer son modèle social.

Il constate l'échec de nos efforts d'intégration en raison du chômage de masse, mais aussi du repli identitaire et de la poussée du fondamentalisme islamique chez les nouveaux immigrants. Il formule aussi des propositions précises, à rebours des mots d'ordre simplistes des uns et de l'aveuglement des autres : contrôle des frontières extérieures de l'Europe, dépôt des demandes d'asile hors du territoire français, révision radicale de notre politique d'aide au développement, et enfin refonte des règles d'acquisition de la nationalité française.

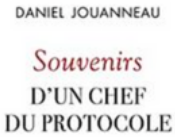

Souvenirs d'un chef du Protocole, par Daniel JOUANNEAU

Daniel JOUANNEAU, chef du Protocole sous les présidents François Mitterrand et Jacques Chirac, nous raconte pour la première fois sur son métier et nous livre ses souvenirs. Déplacements à l'étranger et accueil de chefs d'Etats qui ont marqué l'Histoire : une plongée inédite au coeur de l'appareil d'État. Autour des activités internationales des plus hautes autorités de l'Etat se déploie toute une organisation dont la coordination incombe au chef du Protocole.

Nommé par François Mitterrand, confirmé dans ses fonctions par son successeur Jacques Chirac, Daniel JOUANNEAU les a exercées pendant quatre ans, au service d'une politique étrangère très active : construction européenne, fin des guerres dans l'ex-Yougoslavie, ou encore les partenariats avec Bill Clinton et Boris Eltsine. L'auteur explique comment furent préparés, entre 1993 et 1997, la centaine de déplacements officiels à l'étranger du Président de la République et du Premier ministre (Edouard Balladur, avec les singularités diplomatiques de la cohabitation, puis Alain Juppé) ainsi que l'accueil de très nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, les sommets en France. Il évoque également dans cet ouvrage les grandes figures qu'il a eu le privilège d'observer de tout près.

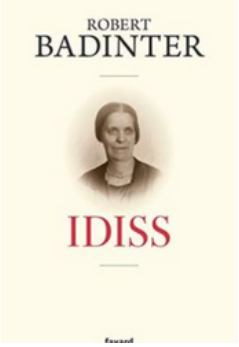

Idiss, par Robert BADINTER

L'ancien ministre et Président du Conseil constitutionnel a écrit ce magnifique ouvrage en hommage à sa grand-mère maternelle, Idiss. Cet ouvrage nous fait parcourir l'Europe et les heures sombres du XXe siècle.

Avec une bouleversante sobriété, Robert Badinter raconte l'histoire d'une famille balayée par la Shoah, mais surtout l'espoir et la confiance qui guidaient ces immigrés passionnément épris des valeurs républicaines.

Née en Bessarabie, province d'un Empire tsariste férocement antisémite, Idiss a quitté son "shtetl" avec sa fillette de 7 ans - Chifra, mère de l'auteur - suite aux terribles pogroms de 1903 et 1905 afin de rejoindre mari et fils déjà établis à Paris.

Idiss qui vivait dans la famille du jeune Robert depuis son veuvage a illuminé l'enfance de son petit-fils par sa tendresse, les brioches qu'elle lui apportait à la sortie de l'école et le mélange très personnel de français et de yiddish qu'elle pratiquait. "Idiss", c'est une dette d'amour envers sa grand-mère.

Cet essai a également été adapté en bande dessiné en 2021

Ce livre est une chronique familiale, centrée sur celle qui est « une fontaine d'amour », autant qu'un hommage à la terre d'asile que fut la France avant l'Occupation.

LIVRES

Les choix de Simon Houdebert

L'homme qui voulait être aimé, par Georges KIEJMAN et Vanessa SCHNEIDER

Georges Kiejman est un homme de combat et un survivant, dont l'ascension singulière épouse l'histoire d'un siècle tumultueux. Né à Paris en 1932 de parents juifs polonais illettrés qui ont fui la misère, il échappe miraculeusement aux rafles et à la déportation. Réfugié avec sa mère dans le Berry, il ne reverra jamais son père, assassiné à Auschwitz en 1943. S'ensuit un incroyable parcours, de la pièce unique dénuée de tout confort qu'il partage avec sa mère dans le quartier de Belleville de l'après-guerre aux ors de la République.

Rapide, intelligent, cultivé, séducteur, mais aussi implacable et déterminé, il devient un avocat réputé dans les années 1960. Il est à la fois le défenseur du monde de l'édition et de celui du cinéma, l'ami de Simone Signoret et François Truffaut, le conseil de Carlo Ponti et de Claude Gallimard. A cette époque, il fait également une rencontre fondamentale en la personne de Pierre Mendès France que lui présente Françoise Giroud dont il est proche.

Il se met au service de PMF dans ses campagnes victorieuses comme dans ses échecs et restera son ami jusqu'à sa mort. Epoux de l'actrice Marie-France Pisier, puis de la journaliste Laure de Broglie, il accède à la notoriété en sauvant de la réclusion criminelle à perpétuité le révolutionnaire et braqueur Pierre Goldman. Il sera ensuite de tous les grands procès -avocat de Malik Oussekine, du gouvernement américain contre le terroriste Georges Ibrahim Abdallah, de Mohamed El Fayed dans le cadre de la mort de Lady Diana, puis de Jacques Chirac et de Liliane Bettencourt.

A la fin des années 1980, il lie une relation de confiance avec François Mitterrand sous la présidence duquel il sera trois fois ministre et avec lequel il partagera vacances, week-end et conversations sur la littérature. Pour la première fois, Georges Kiejman accepte de raconter. Portraits, choses vues, secrets, dialogues... Au carrefour des arts, de la justice et de la politique, il lève le voile sur ce que cachent sa robe noire et son intelligence ironique : un homme qui voulait être aimé.

Ce texte, étincelant, joyeux, traversé d'ombres et de mélancolie, a été écrit par Vanessa Schneider, romancière, grand reporter au Monde, en complicité intellectuelle et littéraire avec Georges Kiejman.

Gérald Darmanin - Les secrets d'un ambitieux, par Anita HAUSSER et Jean-François GINTZBURGER

Cette biographie écrite par deux journaliste nous relate le parcours "express" de Gérald DARMANIN, petit-fils de tirailleur algérien et fils de concierge, jusqu'à sa récente nomination Place Beauvau. Sarkozy bis ou atout de la Macronie ?

Celui qui fut l'un des benjamins de l'Assemblée nationale (29 ans en 2012), l'un des plus jeunes maires d'une ville de 100 000 habitants (31 ans lorsqu'il prend Tourcoing en 2014), ministre du Budget d'Emmanuel Macron puis, en juillet 2020, ministre de l'Intérieur ne laisse pas indifférent.

Anita HAUSSER, journaliste politique dans les grands médias nationaux et Jean-François GINTZBURGER, journaliste à La Voix du Nord, ont interrogé les différents acteurs politiques du Nord mais aussi de Paris pour nous permettre de mieux connaitre l'actuel Ministre de l'Intérieur.

CÉRÉMONIE DES : "D D'OR"
JUIN 2022

QUI SERA LE PROCHAIN DEPARTEMENT A L'HONNEUR ?

LA RÉDACTION VOUS SOUHAITE UNE
BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2022